



Rechercher sur le site:

Recherche Google

[jn Web](#) [jn Memoire Online](#)
[Consulter les autres mémoires](#) | [Publier un mémoire](#) | [Une page au hasard](#)

Impact de l'intervention des ONGs sur la protection du parc national des Virunga

par Alain BAHATI BAHIRWA

ISIG

Traductions: Original: [fr](#) Source:
[Disponible en mode multipage](#)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE
INSTITUT SUPERIEUR D'INFORMATIQUE ET DE GESTION

IS.I.G.

B.P. 841 GOMA



IMPACT DE L'INTERVENTION DES ONGs SUR LA PROTECTION DU PARC NATIONAL DES VIRUNGA

(PNV)

Par Alain BAHATI BAHIRWA

Directeur : Professeur GAKURU SEMACHUMU

Codirecteur : Ct SENZIRA NAHAYO

Mémoire présenté et défendu en vue de l'obtention du Diplôme de licence en ***Gestion de Développement***

Niveau : A0

Année académique 2005-2006

DEDICACE

A mes chers parents BAHATI BILU BAKUMU et MARIE KATEMBO.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'élaboration de cette oeuvre. Puissent- ils trouver en celle - ci l'expression de notre profonde reconnaissance et de nos sincères remerciements et que Dieu le tout puissant daigne les bénir tous dans leurs projets.

Nous pensons également :

A notre directeur et co-directeur de travail, le prof Dr Ir JB GAKURU SEMACUMU et le CT PAUL SENZIRA NAHAYO, pour les sacrifices consentis malgré les multiples tâches, qui ont rendu possible la réalisation de cette oeuvre.

A nos soeurs et frères : BAHATI HABYARIMANA, SHEREHE WA BAHATI, SIFA BAHATI, MUPENZI WA BAHATI, REHEMA WA BAHATI, BAHATI JAMAA, BAHATI AMINI, BAHATI HERI pour la fraternité, la collaboration et l'unité qui demeure à jamais parmi nous ;

[Free Antivirus](#)

[Downloads](#)

Is your computer acting weird? Free Scan. Kill viruses, spyware!
[www.Stop-Sign.com](#)

[Nature](#)

California's Online Local Search. Find Nature Here.
[California.Local.Com](#)

[Hearing Protection](#)

Find Valuable Information About Hearing Protection Here
[Hearing.Medicine-Zone.org](#)

[Table Protection Pad](#)

Directory Of Table Pad Providers. Find Table Pads Quickly.
[KitchenCabinetsAndDesignsOnline.](#)

[InnovativeFallProtection](#)

100% non intrusive, user friendly fall protection systems & equipment
[www.innovativefallprotection.com](#)

A nos Oncles, tantes, cousins, cousines, beaux - frères, belles - soeurs, neveux et nièces, grand-peres : Henri CHIRUZA, Vital KATEMBO, bozy KATEMBO, Gaston KAGENYI, NABULIMA Emille, M'KABWENDE, pour tous vos soutiens tant moraux que matériels.

A nos amis, amies et connaissances : Marion INGAVO, Karley, SHAMAVU MAP, BOUTROS, BAGALWA, KWITONDA et les autres qui ne sont pas cités nommément

A la future mère de nos enfants ;

A tous les collègues et compagnons de lutte depuis le 1^{ère} graduat jusqu'aujourd'hui.

Nous pensons aussi à toutes les personnes qui ont placé tout au long de notre formation un patrimoine si riche et si varié d'amour de sacrifice, de sympathie et d'argent nous leur disons grand merci et que Dieu les bénisse.

RESUME DU TRAVAIL

La situation de crise aggravée par les deux guerres dites de « libération » et de « rectification », que vient de traverser la RDC, a eu des effets dévastateurs sur tous les plans de la vie socio-économique dans la population et sur les aires protégées notamment le PNVi. Cette dernière s'est retrouvée dans un état de misère généralisé avec des difficultés de subvenir à ses besoins. Pour permettre, aux décideurs du secteur de la conservation, en général, et les ONGs, en particulier, de diminuer l'influence humaine sur le PNVi, une étude vient d'être faite sur « **L'IMPACT DE L'INTERVENTION DES ONGs SUR LA PROTECTION DU PARC NATIONAL VIRUNGA (PNVi)** ».

L'objectif de cette étude est de collecter les informations sur les actions des ONGs dans la protection du PNVi et de confronter les données recueillies à notre hypothèse pour en tirer des conclusions pouvant guider les projets ultérieurs de ces organisations.

Pour y parvenir, une enquête a été menée sur un échantillon de 470 personnes tant morale que physique dont 434 personnes parmi la population locale ont été choisies et ont été stratifiées en secteurs : 154 personnes pour le secteur NORD, 206 personnes pour le secteur SUD, 74 personnes pour secteur CENTRE, 28 personnes ont été choisies parmi les gardes du parc et 8 ONGs (personnes morales). les 154 personnes échantillonnées dans le secteur NORD ont affirmés que les avantages qu'ils obtiennent des ONGs sont satisfaisants, 206 personnes pour le secteur SUD les considère aussi comme étant satisfaisant, 74 personnes pour secteur CENTRE les considère comme étant assez satisfaisants. Les résultats suivants ont été obtenus après l'enquête :

- les ONGs octroient des équipements aux gardes du PNVi.
- Les ONGs internationales sont celles qui interviennent pour la plupart.
- Les menaces les plus graves ont une faible incidence sur la biodiversité du PNVi.

SIGLES ET ABREVIATIONS

CEFRECOF : Centre de Formation de Recherche en Conservation Forestière

DFGF-I: Dian Fossey Gorilla Fund-International.

FAO : Food Agriculture Organisation.

Freq: Fréquence

G.O: Gorilla Organisation.

IDEPE: Initiative de Développement et de la Protection de l'Environnement ICCN : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

ONU : Organisation des Nations Unies

ONGE: Organisation Non Gouvernementale Environnementale

PNVi : Parc National des Virunga.

PPP: Parc Pour la Paix

PICG: Programme International pour la Conservation des Gorilles

RDC: République Démocratique du Congo

SZF: Société Zoologique de Francfort

SZL: Société Zoologique de Londres

UNESCO: Fond des Nations Unies pour la Science et la Culture

UNIGOM: Université de Goma

WCS: World Conservation Society

WCI: World Conservation International WWF: World Wide Fund

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : Présentation de l'échantillon

Tableau N°2 : Les thèmes qui ont composés notre questionnaire

Tableau N°3 : *Répartition de l'échantillon par secteur*

Tableau N°4 : *Répartition de l'échantillon par tranche d'âge, par sexe et par secteur*

Tableau N°5 : Population étudiée selon le niveau d'instruction par secteur

Tableau N°6 : Activité principale de la population par secteur

Tableau N°7 : Utilisation des récoltes par la population prise comme échantillon dans chaque secteur.

Tableau N°8 : Produits du PNVi qui intéressent la population étudiée par secteur.

Tableau N°9 : Répartition de la population étudiée selon que telle ou telle autre ONG intervient à sa faveur.

Tableau N°10 : Population étudiée au prorata des avantages qu'ils tirent des ONGs par secteur.

Tableau N°11 : Répartition de la population en fonction des considérations des avantages qu'elle obtient de la part des ONGs par secteur.

Tableau N°12 : Répartition de la population étudiée par secteur selon qu'elle a exprimée son mécontentement sur la présence des ONGs dans le PNVi.

Tableau N°13 : Répartition de la population étudiée par secteur selon qu'elle a proposée les solutions à leurs problèmes avec leurs voisins le PNVi.

Tableau N°14 : Répartition des ONGs étudiées suivant leur statut juridique.

Tableau N°15 : Fréquence de la répartition des bénéficiaires des appuis des ONGs suivant leur catégorie.

Tableau N°16 : Répartition des ONGs en fonction des intrants alloués aux gardes du et a la population environnant le PNVi.

Tableau N°17 : Répartition des menaces selon leur fréquence (données estimées par les conservateurs et gardes de parc).

Tableau N°18 : Répartition des avis des gardes de parc selon que telle ou telle ONG leurs vient en aide contre les menaces ci-dessous.

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. PROBLEMATIQUE

Magnifiée et rejetée, vantée par les poètes pour sa beauté et exploitée à fond par les hommes mercantiles pour sa valeur économique, louée et détruite, la nature suscite décidément chez les hommes des sentiments contradictoires. Une seule vérité semble surgir de ce paradoxe : la nature qui était au commencement^{1(*)}, ne sera sans doute pas à la fin.

Pourtant, Dieu en donnant à l'homme le pouvoir de gouverner toutes choses dans la nature^{2(*)}, n'avait certainement pas entendu lui octroyer le droit de l'anéantir ou plus simplement, « le droit de détruire »^{3(*)}.

La découverte du caractère limité des ressources de la nature devait susciter chez les hommes une prise de conscience progressive parce que son destin est indissociablement lié à elle. L'homme ne peut plus ignorer la nature. Son bien-être et son épanouissement dépendent de l'environnement et ainsi, le lien solide entre l'environnement et le développement, fut-il durable, ne fait plus l'ombre d'aucun doute^{4(*)}.

Désormais le souci de réagir contre les atteintes plus ou moins graves portées à l'environnement ne relevait plus de la simple utopie. La nécessité de la protection de l'environnement s'imposait.

La République Démocratique du Congo est un pays qui possède une gamme de richesses variées et un potentiel touristique énorme. Certaines de ces potentialités présentent une valeur exceptionnelle et particulièrement la province du Nord Kivu, considérée jadis comme capitale touristique grâce à son Parc National de Virunga (PNVi).

Déclaré d'intérêt mondial, le parc se veut de protéger les ressources naturelles et constitue de ce fait un des supports de l'économie congolaise si une fois il est géré efficacement ou rationnellement. Le PNVi n'est pas à l'abri de toutes sortes de destructions entre autres : braconnage à grande échelle perpétué par les braconniers considérés comme chasseurs traditionnels par les populations riveraines qui estiment que ces terres et ressources naturelles qu'elles renferment, leur ont été volées et doivent leur être restituées .

Les aires protégées possèdent un rôle excessivement important car, à terme, elle présente les seuls réservoirs viables de biodiversité : les pressions humaines pèsent en effet de plus en plus sur les ressources naturelles, surtout dans les pays en développement où l'agriculture constitue l'activité de subsistance, de prédilection, dont les effets sont encore aggravés par la croissance démographique.^{5(*)}

C'est ainsi que l'explosion démographique se fait manifester sur les aires protégées ,notamment sur le PNVi, par la violation des limites du parc qui se caractérise par des déplacements des bornes ou des pancartes signalétiques, soit par la destruction des haies vives, soit par la déforestation pour des usages domestiques (bois de construction, de chauffe, coupe des tuteurs) ou terres du parc, soit par la production de Makala, le braconnage, la pêche illicite, le trafic illégal des ressources, le pacage.

A ce sujet, FREDERIC MAYOR ajoute « on a considéré que la détérioration des habitats comptaient parmi les menaces les plus graves^{6(*)}

Or les experts en conservation ont montré qu'il est difficile de conserver à coté d'une population pauvre.

Dès 1980, d'ailleurs, l'UICN, en collaboration avec le WWF, L'UNESCO, la FAO et d'autres agences des Nations Unies avait publié un document fondamental, la « stratégie mondiale et la conservation » qui soulignait «l'impérative urgence d'intégrer les objectifs de protection de la nature dans les activités économiques ainsi que toutes celles relatives au développement et proposait les grands principes généraux permettant d'atteindre cet objectif »^{7(*)}.

Ceci étant, certaines organisations, en partenariat avec l'ICCN ont entrepris des stratégies qui associaient la protection au développement communautaire car Il ne peut y avoir une population sans la richesse environnementale comme il ne peut exister l'environnement sans contexte humain et pourtant celui-ci constitue le facteur principal de dégradation de l'environnement. Frederic MAYOR ajoute encore à Ce sujet: «let's build the bridges instead of destroying them »

Pour pallier ces difficultés, certaines ONGs se sont investis dans la recherche des solutions aux différents problèmes rencontrés par les agents en charge de la protection du PNVi.

Compte tenu des menaces que subit le PNVi, une interrogation nous vient en esprit :

· Les ONGs participent-elles réellement à la protection du patrimoine mondial PNVi ?

A côté de cette question majeure, d'autres questions spécifiques méritent une attention afin d'être analysées sérieusement :

· Quelle est la nature des ONGs qui interviennent dans la protection des espèces se trouvant dans le PNVi ?

· Les actions entreprises par ces ONGs sont-elles en réalité de nature à favoriser la non disparition des espèces du PNVi ?

· Quel bilan global peut-on tirer de cette participation ?

0.2. HYPOTHESE DU TRAVAIL

Selon M. GRAWITZ, l'hypothèse est la formulation d'une relation entre les faits significatifs, même plus ou moins précises. Elle permet de les interpréter, de leur donner une signification, qui vérifiée, constituera un élément possible de la théorie.^{8(*)}

Tenant compte des difficultés rencontrées par ces ONGs dans la conservation du PNVi et qu'en dépit des moyens mis chaque année à la disposition de l'ICCN et investis dans la population locale, le parc continue à subir des menaces.

Partant de cette observation, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

· Les activités menées par les ONGs dans le parc et en dehors du parc reflètent une réalité de la participation des ONGs à la protection de la biodiversité du PNVi ;

· Les ONGs internationales sont celles qui interviennent dans la conservation de la biodiversité du PNVi ;

· Les actions entreprises par les ONGs en faveur de la population locale favorisent la non disparition du PNVi et

· Le bilan de la participation des ONGs dans la conservation de la biodiversité du PNVi serait positif.

0.3. OBJECTIF DU TRAVAIL

De type thématique, les objectifs qui ont été poursuivis par l'enquête sont les suivants :

· Collecter les informations dans un temps court sur la participation des ONGs dans la protection du PNVi.

· Confronter les données recueillies à notre hypothèse pour en tirer des conclusions conséquentes pouvant guider les projets ultérieurs de ces organisations.

0.4. DELIMITATION ET INTERET DU SUJET

0.4.1 Délimitation du sujet

Nous nous limiterons à l'étude du phénomène ONG dans l'espace Parc National de Virunga (Province du Nord Kivu).

1. Le phénomène étudié : les ONGs

Les ONGs peuvent être entendues comme tout groupement, mouvement ou association constituée de façon durable par des individus ou des personnes morales appartenant à un même Etat ou à des Etats différents en vue de la poursuite de buts non lucratifs.⁹⁽²⁾

2. L'espace géographique concerné : Le Parc National de Virunga dans la province du Nord Kivu.

Au premier abord, cette partie du parc qui sera étudié recouvre les parties des territoires de Rutshuru et Lubero. Mais, en plus de deux territoires, notre délimitation serait incomplète si nous écartons le territoire de Nyiragongo qui s'affirme comme étant un territoire extrêmement riche en ressources environnementales.

0.4.2 Intérêt du sujet

Le phénomène étudié (ONGs) et l'espace géographique (PNVi) concerné constituent déjà en eux-mêmes des éléments dignes d'intérêt. En outre, alors que plus de dix ans après le Sommet de Rio et la tenue du Sommet de Johannesburg sur le développement durable¹⁰⁽²⁾ l'on peut encore s'interroger sur l'effectivité du droit international de l'environnement, il est tout à fait intéressant, étant donné l'importance environnementale de la République Démocratique du Congo plus précisément celui de la province du Nord Kivu et donc sa nécessité pour le bien-être et l'équilibre écologique de la planète, de s'interroger sur la pertinence des acteurs intervenant dans la préservation d'un tel potentiel naturel.

A dire vrai, la limitation de notre étude dans le cadre du Parc National de Virunga n'est pas un choix neutre. Il s'agit d'un parc éminemment riche en réserves tant forestières et fauniques qu'en ce qui concerne son sous-sol. Un tel potentiel n'aurait pu nous laisser indifférent, d'où l'intérêt de notre sujet.

Sous cette lueur, l'étude sur « L'impact de l'intervention des ONGs sur la protection du PNVi » nous concerne tous au regard d'ailleurs de l'appartenance du PNVi au patrimoine mondial.

0.5. DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'élaboration de ce travail, nous avons eu un problème sérieux suite à la distance qui nous séparait de notre lieu d'enquête. Il fallait faire un voyage de plus de 350Km afin d'accéder aux données.

0.6. SUBDIVISION DU TRAVAIL

Hormis l'introduction et la conclusion, ce travail comporte cinq chapitres. Le premier chapitre parle l'aperçu théorique sur le rôle et la nature de la protection de l'environnement, le second parle de la présentation du Parc National de Virunga, le troisième parle des ONGs et la protection des richesses du Parc National de Virunga, le quatrième est une enquête sur les actions des ONGs pour la protection du Parc National des Virunga et le cinquième propose des stratégies pour la protection du PNVi. CHAPITRE I. APERCU THEORIQUE SUR LE ROLE ET LA NATURE DE LA POTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

1.1. La notion de l'environnement

Pour beaucoup, les mots «environnement», «milieu naturel» et «écologie» peuvent se confondre. Le mot écologie ne fait partie du langage courant que depuis une cinquantaine d'années seulement. Il y a pourtant plus d'un siècle, Ernst Haeckel (1865) définit l'écologie comme «la science des relations des êtres vivants entre eux et avec leur milieu de vie (biotope)». L'homme peut constituer une des composantes de ce système biologique mais sans qu'une attention particulière lui soit réservée.

Réduire l'environnement à cette conception écologique (*sensu stricto*) résulte de données historiques.

Il faut bien se rendre compte que des mots maintenant d'un emploi courant ont progressivement envahi les manières de penser la nature et ont changé nos représentations du monde : biosphère, le mot prend du sens en 1930 ; écosystème, invention du mot en 1935, développement du concept en 1942...

L'émergence de la notion d'environnement date des années 60, lorsque nos sociétés ont pris conscience que nous habitons dans un monde fini. Albert JACQUARD nous dit que le temps du monde fini commence ; finie l'exploitation abusive des ressources naturelles du «vaisseau-terre», finies les ruptures d'équilibres biologiques, l'homme dominateur doit laisser la place à l'homme gestionnaire.

Les organisations nationales et internationales se sont bien sûr saisies de ces problèmes. Pour ambigu qu'ils soient, nombreux sont les signes qui confirment que la crise écologique est toute sauf une mode. Notons qu'en France la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature affirme «qu'il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit». Des mesures concrètes sont prises, des progrès technologiques permettent d'espérer une réduction des pollutions. Mais cette urgence d'actions a laissé un peu de côté l'autre volet de l'environnement, le «milieu humain». Malheureusement on constate que les efforts pour lutter contre les «catastrophes écologiques» ne résolvent pas les «catastrophes humaines» (famine, guerre civile, terrorisme, racisme...). Dans ses formes les plus avancées, la conscience écologique est donc passée du constat de la crise à l'affirmation de la nécessité d'un véritable changement de civilisation, d'un nouveau projet planétaire tout à la fois respectueux du genre humain et de ses cultures et des équilibres naturels. Notre monde est bien fini, la complexité des événements nous pousse à changer nos pensées, à redéfinir nos valeurs. «L'environnement est devenu un enjeu vital. De l'univers rationnel de la gestion du quotidien, il est passé à celui, irrationnel, de l'angoisse, de mort... L'afflux des alertes concernant la planète lancées par les scientifiques et reprises par les politiques et les médias crée un climat d'inconnu et d'inquiétude d'autant plus perturbateur pour l'opinion que la science ne rassure ni sur l'avenir, ni sur son pouvoir ».

Des réflexes de défense dans les années 1970 on passe aujourd'hui, progressivement à un éco-développement. Ce changement est à relier aux bouleversements démographiques, économiques, écologiques et politiques qui ont affecté le monde dans les années 80/90 :

- une population mondiale qui a explosé en passant de 3,5 à 6 milliards d'hommes et dont la moitié habite en ville ;
- les grands équilibres et les cycles fondamentaux sont bouleversés du fait des ruptures d'échelle et de rythme qui interviennent dans la relation homme-nature. Au spectre de la pénurie (choc pétrolier de 1973) s'est ajouté celui de l'effet de serre, du mitage de la couche d'ozone, de la dégradation extensive des sols et des nappes phréatiques, de la crise de la forêt (tant du fait des pluies acides en zone tempérée que des abattages massifs en zone tropicale), des montagnes de déchets non biodégradables.... La biodiversité, source d'équilibre, se trouve même menacée ;
- les accidents chimiques (Bhopal, Seveso), nucléaires (Tchernobyl) et la mort de la mer d'Aral ;
- une montée en puissance des ONG.

L'un des aspects majeurs de cette prise de conscience réside dans une nécessaire intégration des préoccupations environnementales à l'économie. C'est ainsi que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a décidé, le 3 décembre 1968, la convocation d'une conférence mondiale sur l'environnement qui aura lieu à Stockholm en juin 1972. Cette conférence proclame que « la protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier». Dans la seconde moitié des années 80, sur la scène politique internationale, il s'est manifesté une prise de conscience de la nécessité urgente d'orienter l'économie mondiale et particulièrement celle des pays de l'OCDE, vers un Développement durable (sustainable development) ; en 1987, la commission de l'ONU (rapport Brundtland) propose « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs...Un processus de changement par lequel l'exploitation des ressources, l'orientation des investissements, des changements techniques et institutionnels se trouvent en harmonie et renforcent le potentiel actuel et futur de satisfaction des hommes». Cette stratégie environnementale, reprise par la Banque Mondiale, a été adoptée par les 150 chefs d'Etat et de gouvernement réunis au sommet de RIO sur l'environnement et le développement (juin 1992). L'Agenda 21, adopté par cette conférence, propose un vaste programme d'actions à mettre en oeuvre maintenant et au cours du prochain siècle. Une assemblée extraordinaire des Nations Unies "Rio plus 5" s'est tenue à New York (23-27 juin 1997) pour tirer le bilan des premiers engagements de l'Agenda 21: " les gouvernements ont pris quelques mesures positives, mais les performances sont décevantes et ne sont pas à la hauteur des défis à relever" (M. Strong, responsable de la conférence de Rio). Faut-il laisser à nos enfants des problèmes qui seront alors insolubles ? À des problèmes globaux, des réponses globales.

Le développement durable implique l'amélioration du bien-être des générations présentes en même temps que la préservation des générations futures (solidarité diachronique) ; il implique une attention particulière au capital naturel et s'inscrit dans une perspective d'interdépendance internationale, en particulier avec les pays du Tiers Monde (solidarité synchronique). L'appauvrissement du Sud, en raison du poids de la dette, entraîne en effet un prélèvement dramatique sur le capital nature de ces pays. À la pollution de l'opulence, on rencontre la pollution de la pauvreté, les problèmes de survie passant avant les urgences environnementales.

L'environnement se distingue donc du «milieu» en ce sens qu'il est ce dernier, plus le regard de l'homme sur lui. Il

désigne l'ensemble, à un moment donné, des systèmes physiques, biologiques, sociaux, culturels compris dans leurs interactions susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines. La notion d'environnement résulte de la prise de conscience des relations d'interdépendance existant entre l'homme et les composantes physiques et biologiques du milieu, ainsi que la prise en compte de la fragilité éventuelle des équilibres issus de ces relations. Le «milieu» cède la place à l'«environnement» à partir du moment où, en plus d'être «vécu» et «pensé», le milieu est «agi». L'environnement c'est ce dont nous dépendons pour survivre.

1.2. La protection de l'environnement.

1.2.1. Le sens du concept de protection

Il s'agit dans le cadre de cette étude de préciser le contenu du concept de protection avant de s'interroger sur les personnes concernées par cette protection.

A. Qu'est-ce que la protection ?

Le terme protection doit être entendu de manière large. D'après le Petit Larousse, il s'agit de « l'action de protéger ». ^{11(*)}

Sous cet angle, protéger c'est non seulement prendre toutes mesures utiles afin de préserver ou défendre l'environnement des dangers qui le menacent, mais également prendre toutes mesures permettant de soutenir ou de favoriser par une aide son développement.

L'on doit en outre préciser que la protection ne signifie pas la non utilisation des ressources environnementales, mais plutôt son utilisation durable, de telle sorte qu'elles profitent aux générations présentes sans compromettre les besoins des générations futures.

Le principe acquis, il faudrait à présent s'interroger sur la question de savoir qui doit protéger l'environnement.

1.2.2. Les acteurs de la protection de l'environnement

A- Qui doit protéger l'environnement ?

L'on dénote à ce niveau l'une des plus grandes originalités du droit international de l'environnement, qui a été à l'origine de « progrès spectaculaires des mentalités et des comportements ». ^{12(*)}

En effet depuis la Conférence de Stockholm ^{13(*)}, mais surtout depuis Rio ^{14(*)}, l'on assiste à une véritable explosion de nouveaux acteurs dans le droit international de l'environnement. Longtemps resté l'apanage de la communauté internationale composée de l'Etat et des organisations internationales, ce droit reconnaît désormais en plus de ces acteurs classiques des acteurs comme les femmes, les jeunes, les communautés autochtones et les collectivités locales, les Organisations Non Gouvernementales ^{15(*)}.

Une telle reconnaissance traduisait assurément le souci de rompre le tête à tête entre les Etats, de faire céder « les cloisons des bureaux et le huis clos des savants » par l'intégration de tous, notamment de l'ensemble de la société civile ^{16(*)} dans le processus de protection de l'environnement. D'ailleurs, il faut dire que les gouvernements et les entreprises n'ont vraiment pris au sérieux l'environnement que sous la pression des catastrophes écologiques et de l'opinion publique ^{17(*)}.

Cependant, il ne s'agit pas dans notre travail d'étudier l'ensemble de la société civile ou des acteurs exprimant l'opinion publique. D'où la nécessité de délimiter notre sujet.

B. les ONGs : acteurs essentiels de la protection de l'environnement dans le PNVi.

De plus en plus, la protection de l'environnement est considérée comme une préoccupation majeure non seulement de l'Etat, mais aussi de l'ensemble de la société civile constituée notamment des ONGs et des populations locales. L'un et l'autre mènent des actions concrètes, visibles et plus ou moins durables sur le terrain dans le domaine de la gestion de l'environnement ; L'emprise de leur action sur l'environnement est directe et perceptible, et l'impact de leurs activités peut être évalué, suivi et apprécié à différents niveaux. C'est pourquoi on les considère comme des acteurs directs de la protection de l'environnement, pour les distinguer des acteurs indirects.

Pourtant, la reconnaissance de la société civile et notamment des ONGs comme acteurs de la protection de l'environnement, à la différence des institutions gouvernementales n'est jamais allée de soi. C'est à la faveur de véritables crises sociales et d'un contexte international favorable que l'Etat congolais a reconnu cette entité. A dire vrai, les actions des ONGs sur le terrain, leurs contributions à la protection et à la gestion durable de l'environnement méritaient consécration textuelle.

1.3. Quelques études empiriques sur la protection de l'environnement

La conférence de RIO constitue le point central d'analyse de la reconnaissance globale de l'importance des ONGs dans la protection de l'environnement. Cependant, la réception régionale du phénomène ONG intègre d'autres données.

Bien que les ONGs entreprennent déjà des actions environnementales pertinentes sur la scène internationale, peu de textes internationaux faisaient allusion à elles avant RIO. Le sommet de RIO a donc constitué le point de départ d'une véritable prolifération des textes.

A La rareté des textes avant RIO

Si aujourd'hui personne ne conteste plus le fait que les ONGs sont devenues des partenaires privilégiés des Etats et des Organisations Internationales pour la mise en oeuvre des projets et programmes environnementaux sur le terrain^{18(*)}, il n'en a pas toujours été ainsi. Peu de textes reconnaissent les ONGs en tant que tel. Ce n'est que de manière indirecte et accessoire ou à travers des expressions générales que leur contribution pouvait être déduite.

B La prolifération des textes après RIO.

De l'avis unanime de tous, le sommet de RIO a été un lieu de rassemblement inédit de divers acteurs du droit international de l'environnement. En fait, c'est à l'occasion que l'on assiste à un véritable « boom » des acteurs de ce droit. Désormais les ONGs sont de la manière la plus officielle et la plus solennelle reconnues comme des acteurs importants tant sur le plan universel que régional.

1.3.1 Etudes empiriques globales de l'importance des ONGs.

Dès RIO, la Déclaration sur l'environnement et le développement ainsi que deux conventions ont été adoptées.

La première précise en son Principe¹⁰ la nécessité « d'assurer la participation de tous les citoyens » quant aux questions d'environnement. Naturellement, les associations et les ONGs sont les institutions idoines pour répercuter à qui de droit les opinions des citoyens.

D'ailleurs, l'Agenda 21 consacre tout un chapitre au phénomène ONGs.

Quant aux deux conventions, tant la Convention sur la diversité biologique du 05 juin 1992 que la Convention Cadre sur les changements climatiques du 09 juin 1992 reconnaissent l'importance des ONGs dans la gestion durable de l'environnement.

Il faut dire que plusieurs autres conventions ont été adoptées après Rio avec des dispositions favorables à la participation des ONGs. C'est le cas par exemple de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification du 17 juin 1994 et surtout de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement.

Tous ces textes et conventions auxquels la République Démocratique du Congo fait souvent partie ne sauraient cependant remplacer ceux plus spécifiques pris sur le plan régional.

1.3.2 Etudes empiriques régionales de l'importance des ONGs

Dans le contexte spécifique de l'Afrique Centrale, l'on peut noter déjà que de nombreuses déclarations ont été adoptées entre les Etats et qui intègrent la prise en compte des ONGs dans la protection de l'environnement.

C'est le cas de la déclaration de Brazzaville du 30 mai 1996 qui évoque « la nécessité d'impliquer d'avantage les populations autochtones, les collectivités locales, les organisations non gouvernementales... dans la conservation et la gestion des écosystèmes »^{19(*)}. C'est le cas aussi de la Déclaration de Yaoundé des chefs d'Etats du 17 mars 1999^{20(*)} qui précise la volonté des Etats d'Afrique Centrale de renforcer les actions visant à accroître la participation rapide des populations et des autres acteurs dans le processus de gestion durable et de conservation des écosystèmes forestiers.

Mais dans l'ensemble, ce n'est pas seulement le contexte international et régional qui a favorisé la réception du phénomène ONGs en RDC.

CHAPITRE 2. PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE VIRUNGA.

2.0. Aperçu général

Le Parc National des Virunga est l'un des 7 parcs nationaux de la République Démocratique du Congo. Il est situé à l'Est du pays avec une superficie de 800.000 Ha. Le parc est contigu à 6 autres réserves du Rwanda et de l'Ouganda tout au long de la frontière politique à savoir : Le Parc National des Volcans (Rwanda) Mgahinga Gorilla National Park, Bwindi Impenetrable National Park, Rwenzori National Park, Semuliki National Park (Uganda). Vu sa forme allongée et sa superficie, le parc est divisé en 4 secteurs dont le Sud, Centre, Est et Nord. Le Parc National des Virunga est situé dans le Rift Albertin et d'un relief avec un écosystème varié dont : Les zones volcaniques, montagneuses, forestières, savane mixte et aquatique. Les ressources de grande valeur fait de ce parc une des bonnes destinations touristiques, malgré la période de crise politique qu'a connu la RDC au cours des années écoulées, Le Parc National des Virunga regorge une valeur biologique et scientifique inégalée, Il a le statut d'une réserve naturelle intégrale et il est géré en vertu de l'Ordonnance -loi 69-041 du 22 août 1969 relative à la conservation de la nature^{21(*)}. C'est en 1979 qu'il a été déclaré « Site du Patrimoine Mondial » par l'UNESCO.

2.1. Historique

Le Parc National des Virunga est le plus ancien parc africain créé en 1925 par le Roi Albert 1^{er} de Belgique. La création a été motivée par l'explorateur Carl Akeley qui a découvert le Gorille de Montagne (*Gorilla gorilla beringei*) dans les massifs des Virunga au cours de son expédition ; C'est après qu'il était parti convaincre le Roi des Belges de l'importance de protéger ces primates en voie de disparition. Le parc était très riche avec une biodiversité variée, mais il se fait malheureusement que suite aux événements des années, ce parc sera le champ des théâtres des troubles de tout genre caractérisés par les activités illégales qui pèsent aujourd'hui sur la biodiversité.

2.2. Création

Le Parc National des Virunga fut créé le 21 avril 1925 sous l'initiative du roi Albert I^{er} de la Belgique. Cette idée lui est venue lorsqu'il visitait le Parc National de YELLEWSTONE le premier parc national au monde puisque créé depuis 1872 aux Etats-Unis.

Carl AKELEY, un chercheur naturaliste américain avait été envoyé dans le secteur des volcans explorer les richesses naturelles des Virunga et avait constaté que sur l'étendue des volcans outre les troupeaux d'éléphants, des buffles, de sangliers, antilopes ... la forêt regorgeait des gorilles de montagne.

Dés 1925, le projet prend corps, une (zone) première zone de protection est créée englobant le Karisimbi, Mikeno et Visoke soit 20.000 ha au total par le décret du 21 avril 1925.

Un décret du 9/07/1929 adjoint à ce noyau primitif les volcans actifs Nyamulagira et Nyiragongo avec une partie de la plaine Rwindi-Rutshuru soit 200.000 ha au total. On notera à ce propos qu'en 1933, les autorités coloniales décidèrent l'évacuation de la population vers Binza et Rutshuru ainsi une centaine d'hommes furent engagés comme gardes. Les décrets du 26 novembre 1934 et du 12 novembre 1935 et une ordonnance du 6 janvier 1939 fixèrent les limites actuelles du PNVi jadis appelait Parc National Albert.

2.2. Structure organisationnelle

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (I.C.C.N) est l'institution chargée de la gestion des parcs nationaux et réserves apparentées en RDC. C'est une entreprise para-étatique à caractère technico- scientifique. Elle est placée sous la double tutelle des ministères de l'Environnement et celui des Finances. L'I.C.C.N a pour objectifs : la conservation de la faune et de la flore dans les aires protégées et réserves apparentées, la recherche scientifique, la promotion du tourisme, la capture et domestication de la faune. Cette Institution émergeant du budget annexe de l'Etat fonctionne grâce aux subsides de l'Etat, dons, legs, partenariat, recettes générées par le parc... L'organisation est dirigée par un Administrateur Directeur Général qui centralise tous les rapports des gestionnaires des sites et fait rapport au Ministre.

2.3. Principales richesses du PNVi.

Sa biodiversité est variée et la distribution des espèces varie avec l'habitat. Le secteur Sud est dominé par les montagnes volcaniques et abritent les Gorilles de montagne (*Gorilla gorilla beringei*), les Eléphants (*Loxodonta africana*), les Chimpanzés (*Pan troglodytes*), les Céphalophes et les Buffles (*Cyncerus caffer*) de forêt. Le secteur Centre est d'un écosystème mixte dominé par une forêt primaire à l'Ouest, la plaine d'une savane à acacia au centre avec des Antilopes, Buffles (*Cyncerus caffer*), Eléphants (*Loxodonta africana*), Phacochères et Hippopotames. La zone aquatique du Lac Edouard aussi riche en poissons est un lieu spectaculaire pour les oiseaux migrateurs tel que les Flamands roses, les Ibis, les Cigognes, Les Sternes et quelques espèces endémiques entre autre le Bec en sabot (*Balaeniceps rex*). Le long du Lac Edouard on observe aussi des Crocodiles lesquels sont probablement originaires du fleuve Nil. Au Secteur Est le même habitat mais dans la zone transfrontalière, la transhumance des Eléphants et des Chimpanzés entre le PNVI (RDC) et le Queen Elisabeth National Park (Uganda). Le parc est traversé par deux cours d'eau importants dont la Rivière Rutshuru et la Rivière Rwindi qui se jettent toutes dans le Lac Edouard. Le secteur Nord est caractérisé par les Monts Ruwenzori à la frontière avec l'Ouganda. La plaine de la basse Semliki draine les eaux du lac Edouard vers le fleuve Nil.

2.4. Menaces22(*)

Depuis sa création le PNVi à traversé différentes situations difficiles telles que la non clarification de ses limites dans certaines endroits, l'accroissement démographique extraordinaire de la population aux abords immédiats du parc, le faible revenu familial occasionné par différents crises qui ont secoué la région, la présence de différents groupes armés dans et autour du parc et son utilisation par les détenteurs du pouvoir comme objet de propagande. Tous ces faits ont incité certains groupes de gens à mener des actions peu favorables à la conservation des animaux et de leur habitat. Hormis les menaces liées à la présence des réfugiés rwandais juste à coté du secteur sud du PNVi en, les menaces de la période de conflits armés ont un impact très remarquable sur les ressources naturelles du PNVi. Parmi les menaces du PNVi, nous retenons :

1. La violation des limites : qui se caractérise soit par des déplacements des bornes ou des pancartes signalétiques, soit par la destruction des haies ives

2. La déforestation : est conduite dans le parc pour des usages domestiques (bois de construction, bois de chauffe, coupe des tuteurs) ou commerciaux (bois d'oeuvre). Cette action entraîne la destruction des habitats nécessaires à la

survie du PNVi.

3. L'empiètement des terres du parc : se traduit par l'installation de champs, de pâturages et de maisons. De 1999 à ces jours, plus de 90000ha du parc ont été envahis illégalement pour des fins de cultures. En outre, savez-vous qu'en 2004, 15km² des 250km² du secteur Mikeno avaient été déboisés en deux semaines^{23(*)} ?

4. La production de « Makala » : est entretenue par les populations locales pour la production du charbon de bois à partir des espèces ligneuses rares comme *Olea africana*, *prunus spp.*, etc. Des grands centres comme Goma, Beni, Butembo, Kiwanja, Rutshuru, Kanyabayongwa, Kayna, etc. situés aux abords du parc national. Ils constituent une forte demande en charbon du bois. Par exemple, en moyenne 10 camions transportant 1500 sacs de charbon du bois débarquent chaque jour sur la ville de Goma en provenance du parc. Ce qui représenterait 833m² de bois, soit 1hectare dévasté.

5. Le braconnage des animaux est perpétré par les hommes armés (militaires et groupes rebelles) installés dans et autour du PNVi. Ceux-ci impliquent souvent la population voisine du parc pour le transport de la viande. Cette activité néfaste conduit à la diminution sensible des populations animales. Par exemple, les hippopotames étaient essimés à 29000 en 1974, 11000 en 1989, 1300 en 2003 et moins de 1000 en 2005.

6. La pêche illicite est pratiquée dans les frayères, lieu de reproduction des poissons (à l'aide des matériels comme la senne de plage, nasse, etc.) ou dans les eaux profondes (avec des filets à petites mailles), ou encore le long des berges (tam-tam). On notera aussi que la prolifération des pêcheries pirates dans le lac Edouard et surtout dans sa partie côte Ouest a permis l'installation des pêcheurs clandestins comme entre autres les villages Kamandi, Talya, Lusenge, Musenda, Kisaka et Muramba. Ces pêcheries ont été créées par différents acteurs pour des intérêts individuels. Cette activité pèse sur la reproduction des poissons avec comme conséquence directe la réduction de la productivité et de la rentabilité de la pêche.

7. Le trafic illégal des ressources se concrétise par le commerce des bébés gorilles, chimpanzés, des perroquets et d'autres espèces végétales comme *Rauwolfia spp.* En 2004 seulement, 3cas de trafic de bébés gorilles ont été enregistrés dans la ville de Goma (à la frontière RDC-Rwanda). De même, le nombre d'éléphants continue à diminuer dangereusement à cause de la reprise du commerce de l'ivoire.

8. Le pacage est le fait de faire paître les animaux dans le parc. A la recherche des pâturages pour les bétails, des hommes finissent par s'installer dans le parc. C'est le cas de Karuruma au Nord et de Kiroliwwe au sud du parc. Cette pratique pose de sérieux problèmes liés au risque de transmission des maladies des animaux domestiques vers les animaux sauvages. Par exemple toute une population de gorilles de montagne peut disparaître à jamais suite à la contamination d'un individu atteint d'une infection qui se transmet naturellement des animaux vertébrés à l'homme et vice versa (zoonose). Il est néanmoins incontestable que grâce au dévouement et courage des agents de l'ICCN, du soutien de nombreuses associations et de différents chefs de villages ou coutumiers qui comprennent la valeur du parc, le pire a pu être évité. L'avenir du Parc National des Virunga dépend de nous tous !

2.5. Surveillance du Parc

Le parc est contrôlé par les gardes qui organisent des patrouilles régulières et la suivie des espèces clés tel que les gorilles de montagne et les éléphants. Etant donné que le gouvernement Congolais n'avait pas le contrôle sur tout le territoire national suite aux divisions politiques pendant les dix années écoulées, les patrouilles sont motivées et appuyées par le Projet UNF/UNESCO. D'autre part, dans les villages autour du parc, l'éducation mésologique pour la protection du parc est assurée par le projet WWF avec des micro projets des plantations d'arbres et l'élevage du petit bétail.

2.6. Relation Parc-Population

Pour la sauvegarde des ressources naturelles, l'organisation a initié le volet conservation communautaire, ceci consiste à nouer des bonnes relations avec les communautés autour du parc à travers un comité de dialogue qui représente les deux parties. Pour le cas du Parc National des Virunga, le Programme International pour la Conservation des Gorilles (PICG) a initié un projet pilote qui a fait un bon succès au secteur Sud. Ce sont souvent des cas de déprédation des cultures par les animaux et violation des limites du parc qui nécessitent un dialogue entre les deux camps en vue de trouver des solutions durables. Les gestionnaires des aires protégées aussi sont appelés à renforcer les relations avec les autorités politico coutumières et administratives dans la mesure du possible à fin de promouvoir le dialogue et prévenir des conflits éventuels.

2.7. Accessibilité

Le parc est accessible par route (135 Km) à partir de Goma la ville la plus proche. Etant donnée la capitale Kinshasa est située à plus de 2000 Kms, des vols internationaux sont aussi organisés à partir de Kigali la capitale Rwandaise environ 150 km de Goma. De Nairobi on peut aussi atteindre Goma par un vol régulier petit porteur soit par route via Kampala la capitale ougandaise. D'autres voies sont aussi faisables mais moins développées, le parc est accessible toute l'année. Pour les routes secondaires nous recommandons l'usage des véhicules 4X4 pendant la saison de pluie.

2.8. Tourisme et opportunités

Le Parc National des Virunga est un des meilleures destinations touristiques en RDC, Les attraits sont variés et répondent souvent aux caprices de chaque visiteur. Le tourisme était bien parti et bien organisé, malheureusement les 10

ans de guerre n'ont pas épargné les infrastructures touristiques existant. Les réserves ont été touchées, mais grâce à l'appui des partenaires, la surveillance du parc a été assurée même pendant la période de guerre. Pour des raisons sécuritaires, l'organisation s'est vue dans l'obligation de fermer le tourisme et le jour venant, le gouvernement d'union nationale vient de décider sa réouverture dont la visite aux gorilles. Les infrastructures touristiques aussi en projet de réhabilitation, néanmoins le parc en collaboration avec les secteurs privés vient d'initier un programme d'écotourisme avec la communauté locale. Le secteur Sud accueille des touristes pour l'Ascension du volcan Nyiragongo et la visite aux gorilles à Djomba. Une famille de chimpanzés habituée à la présence humaine peut être visitée à Tongo. Au secteur centre, le parc organise surtout le tourisme de vision dans la plaine de la Rwindi pour la visite des troupeaux d'éléphants, lions, buffles, hippopotames, antilopes... La vallée de la Rutshuru est caractérisée par un beau paysage le long de la rivière Rutshuru ou la pêche sportive à la canne est autorisée. Notons aussi les sites des oiseaux à Katanda, Kighera, Kabale, Mwiga et Ishango qui accueillent des milliers d'espèces d'oiseaux migrateurs. Au secteur Nord, le parc organise l'Ascension du Mont Ruwenzori pour les alpinistes, les visiteurs ont la chance de visiter les lacs gris et noir en altitude, des fleurs immortelles et le Touraco du Ruwenzori.

CHAPITRE III. LES ONGs ET LA PROTECTION DES RICHESSES DU PARC NATIONAL DE VIRUNGA

III.1. Les ONGs en présence

La République Démocratique du Congo (RDC) possède une longue tradition de collaboration dans le domaine de conservation environnementale avec diverses organisations internationales et nationales. Les projets du partenariat entre la RD Congo et les différents bailleurs bilatéraux et multilatéraux dans le domaine environnemental traduisent l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'ICCN dans le but de préserver la riche et l'unique diversité biologique des bassins du Congo et du Nil. Cet engagement se matérialise sous diverses formes telles que: aide financière, appui logistique et assistance technique, construction des infrastructures, fourniture d'équipement de surveillance, études et recherche scientifique, formation du personnel, assistance sociale, ...etc.

La RD Congo entretient actuellement des relations de coopérations environnementales dans le PNVi avec les différents organismes et organisations ci-après :

1. BANQUE MONDIALE

La coopération entre la Banque Mondiale et l'ICCN date depuis longtemps. Cette coopération existe et fonctionne sous diverses formes: financement des activités de protection de la nature, études de l'organisation institutionnelle de la DG/ICCN, études de faisabilité des projets, appuis logistiques, etc...Actuellement, la Banque Mondiale propose d'intervenir dans plusieurs sites des pays tels que: PN des Virunga, PN de la Garamba et d'autres sites pour la sauvegarde de ces derniers.

2. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Dans le souci d'appuyer l'ICCN dans sa mission de protection et conservation de la nature, le PNUD est au côté de cette institution depuis longtemps. Ses différentes interventions dans les Aires Protégées du pays concernent: le renforcement de capacité institutionnelle de l'ICCN suivi de l'appui logistique sur le terrain.

A l'heure actuelle, le PNUD s'emprunte de conclure un protocole d'accord avec l'ICCN pour un appui aux 16 sites.

3. UNITED NATIONS FUND (UNF/UNESCO)

Le projet UNF/UNESCO était de 4 ans au travers les 5 sites du Patrimoine mondial de la RDC, en l'occurrence de PN Virunga, PN Garamba, RF Okapi, PN Salonga et PN Kahuzi-Biega. Ce projet est financé par le Fond du Patrimoine Mondial en vue de sauvegarder les cinq sites de la RDC qui figurent sur la liste du Patrimoine naturel et culturel du Monde contre les effets de la guerre pendant 4 ans. Pour le moment, le projet fait l'évaluation de l'état actuel des 5 sites après la guerre, l'application de la législation sur la conservation (LEM), le monitoring, la lutte contre le braconnage, le paiement de la prime de survie aux gardes ainsi que leur formation.

4. UNION EUROPEENNE (UE)

L'Union Européenne est à pourparler avec l'ICCN pour une coopération dans le domaine de la conservation et protection de la nature. L'intervention de l'UE vise le renforcement de capacité institutionnelle de la DG/ICCN et les différentes activités de sauvegarde des sites de: PN Virunga et PN Salonga.

5. WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY (WCS)

Cette ONG américaine à caractère scientifique entretient des relations de collaboration avec l'ICCN depuis 1987. Elle est surtout localisée à la RFO/Epulu où elle dirige le CEFRECOF (Centre de Formation de Recherche en Conservation Forestière) et même plusieurs recherches sur la botanique et la zoologie telles que: inventaire biologique, monitoring des

grand mammifères, zonage, cartographie (GIS), agroforestérie et développement communautaire. Actuellement elle travaille en partenariat avec la composante MIKE au PN Salonga où elle fait la collecte des données sur les éléphants aussi bien que les inventaires biologiques. On la trouve aussi au PN Virunga et au PN Kahuzi-Biega.

6 WORLDWIDE FUND FOR NATURE (WWF)

WWF EARPO en collaboration avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) a initié en 1987 un projet sur la conservation environnementale autour du parc National des Virunga PEVi. Depuis 1998, le PEVi est entrain de se renforcer pour intégrer les activités de l'éducation environnementale avec celles du développement durable dans la région. WWF envisage de promouvoir la participation communautaire effective pour la conservation du parc National des Virunga. WWF a étendu son programme à Sarambwe et planifie de faire de même pour d'autres sites dans la région.

7 UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)

L'UICN est localisée à l'Est du pays. L'objectif de sa présence dans cette partie du pays consiste à la réalisation du processus de la conservation transfrontalière entre le Parc National des Virunga (PNVi), Parc National des Volcans (PNV) Ruanda et le Parc de Bwindi Ouganda. Le but principal poursuivi c'est la conservation des gorilles de montagne des forêts montagnardes.

8 GORILLA ORGANISATION

C'est une ONG de conservation environnementale localisée au PN Virunga avec comme activités principales la conservation de Gorilles du Mont Tshiaberimu dans leur habitat naturel. Comme activités spécifiques, elle s'occupe du monitoring, de l'inventaire, de la formation des gardes de la lutte contre le braconnage et de la fourniture d'appui logistique.

9 PROGRAMME INTERNATIONAL DE CONSERVATION DES GORILLES (PICG)

Ce programme collabore avec l'ICCN depuis assez longtemps. L'objectif principal consiste la survie des Gorilles de montagnes dans leurs habitats naturels aux trois pays: RD Congo, Rwanda et Ouganda. Autre cet objectif, le programme fourni de l'appui logistique, construit des Postes de Patrouille et fait la sensibilisation de la population riveraine sur le bien fondé de la conservation de ces Gorilles.

10. LA COMPOSANTE MIKE (Monitoring of Illegal Killing of Elephants)

Elle fait la récolte des indices sur l'abondance et l'abattage illégal des éléphants en Afrique Centrale. En RDC, la composante collabore avec l'ICCN au travers les cinq sites figurant sur la liste des sites du Patrimoine naturel et culturel, à savoir : Virunga, Garamba, Salonga, Kahuzi-Biega, Réserve à Okapi.

Autre cette collecte des données, la composante fait les inventaires des grands mammifères, la cartographie des 5 Sites (GIS) et le renforcement des capacités du personnel aussi que la lutte contre le braconnage suite à la forte pression humaine sur le Parc.

11. PROGRAMME EDUCATION ENVIRONNEMENTALE DES VIRUNGA

C'est un programme qui s'occupe de l'introduction du concept de la gestion participative dans la conservation environnementale. Il sensibilise les populations riveraines du PNVi à l'utilisation durable des ressources naturelles suite à la forte pression humaine sur le Parc.

En dehors de cette sensibilisation, le programme réalise des micro projets en faveur de ces populations.

12. PARC POUR LA PAIX

Le Parc pour la paix (PPP) offre une vision pratique et réalisable pour la région des Grands Lacs au bénéfice des populations et des parcs nationaux des Virunga, de la Kibira et des Volcans. Il a pour objectifs de constituer les trois parcs en réseau des parcs pour la paix; et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations sinistrées dans et autour de ces parcs. La mise en oeuvre de *Parcs pour la paix* contribue notamment à la conservation de la diversité biologique, à la résolution des conflits à travers des rencontres, au dialogue, aux échanges d'informations et d'expériences, aux efforts de paix en temps de guerre et à l'amélioration de la coopération tout autant entre les pays voisins qu'en leur sein pour l'établissement de zones de paix en temps de conflits armés.

Chap IV. CADRE PRATIQUE : ENQUETES SUR LES ACTIONS MENEES PAR LES ONGS POUR LA PROTECTION DU PNVI.

IV. 1. Opérationnalisation des variables et échantillonnage.

Il sera question pour nous dans ce travail :

- d'apprécier la contribution des ONGs à la protection du PNVi ;

- de nous interroger sur le rôle des ONGs en tant qu'acteurs de la protection de l'environnement ;
- de connaître la cause de l'influence humaine sur le PNVI ; et
- d'identifier le type des bénéficiaires des appuis des ONGs.

C'est ainsi que nous avons recouru à la technique du questionnaire. Ce dernier « est une suite des propositions ayant une certaine forme et un certain ordre sur lesquelles on sollicite l'avis ou le jugement d'autres personnes intéressées de près ou de loin, directement ou indirectement par le secteur sous regard »^{24(*)}

En effet, cette façon de procéder nous a facilité la récolte des données nécessaires à la réalisation de ce travail.

Avant de récupérer les protocoles, un délai de deux mois était accordé aux enquêtés pour répondre aux questions présentées sous forme de protocole de recherche. Ces protocoles étaient récoltés au fur et à mesure selon le lieu et le temps convenus.

« La population est l'ensemble des éléments parmi lesquels on aurait pu choisir l'échantillon, c'est-à-dire l'ensemble des éléments qui possèdent les caractéristiques qu'on veut observer. Ces caractéristiques sont des traits communs qui sont, en fait, des paramètres d'appréciation ».^{25(*)}

Ainsi, nous pouvons considérer la population comme un ensemble d'individus auquel s'applique l'étude. Quant à l'univers d'enquête, « c'est un groupe d'individus auxquels le chercheur limite ses préoccupations ou encore son champ d'investigation en vue de vérifier la portée de ses hypothèses »^{26(*)}

S'agissant des personnes qui ont fait l'objet de notre enquête, nous nous sommes intéressé à la population locale, aux ONGs, et aux gardes du parc. Il est à noter que sur les 500 protocoles largués sur terrain, tous ont été réceptionnés mais l'on a répondu à 470 protocoles, soit une mort expérimentale de 30 questionnaires. Cela se justifie par le simple fait que ce genre d'incident ne manque jamais au cours d'une recherche scientifique.

Quand à la population locale, nous l'avons stratifiée dans trois secteurs du parc dont le NORD, le SUD et le CENTRE.

Tableau N°1 Présentation de l'échantillon

N°	Nombre des personnes enquêtes	Fréquence	Pourcentage (%)
1.	gardes du parc	28	06
2.	Population locale	434	92
3.	ONGs	08	02
Total		470	100

Source : notre enquête

Il ressort de ce tableau que notre enquête a eu une grande participation de la population soit 92%. Ceci s'explique par le fait qu'elle a été stratifiée en secteur afin de couvrir toutes les parties du PNVi.

IV.2. LA METHODOLOGIE D'ENQUETE

Il ne s'agira pour nous ni d'énumérer les ONGs environnementales oeuvrant dans le PNVi, ni de rendre compte au cas par cas des actions des unes et des autres. Ce serait un travail fastidieux, en tout cas irréaliste. Par ailleurs, les exigences formelles et la nature de notre travail ne nous le permettent pas.

Cela étant, nous essayerons d'étudier l'impact de la présence ces ONGs et d'analyser, dans leur globalité, les politiques environnementales de ces institutions tant sur le plan de leur effectivité que sur le plan de leur efficacité.

Notre démarche s'accommodera également d'une approche comparative des aspects doctrinaux et interventionnistes en la matière.

IV.2.1. La méthode d'analyse.

Le processus méthodologique que nous avons choisi dans l'élaboration de ce travail est la recherche-action. Cette méthode n'est pas un simple avatar méthodologique de sociologie classique, elle exprime au contraire une véritable transformation de la manière de concevoir et de faire de la recherche en développement de l'environnement. Il s'agit là d'une recherche à l'intérieur de la quelle il y a une action délibérée de la transformation de la réalité, mais aussi et surtout de produire des connaissances pour réaliser ces transformations.

La recherche-action peut être définie avec Benoît GAUTHIER comme « une modalité de recherche, qui rend l'acteur chercheur, et qui oriente la recherche vers l'action et qui ramène l'action vers les considérations de recherche »^{27(*)}. Par contre, Louis LEWIN définit la recherche action « en se referant à trois composantes, à savoir la recherche, la formation et l'action »^{28(*)}. La recherche-action débouche sur une nouvelle inscription du chercheur dans la société, par la

reconnaissance d'une compétence à la recherche de praticien du social. Dans cette optique, elle accepte de s'enquérir de la place de l'homme dans la nature et de l'action organisée pour lui donner du sens. Elle se définit alors dans son rapport avec la complexité de la vie humaine prise dans sa totalité dynamique et ne se défend devant la relation d'inconnu que lui découvre la finitude de toute existence.

La recherche-action intègre dans sa logique les spécificités théoriques des sciences anthropo-sociales et les différents systèmes de sensibilités et d'intelligibilité proposés par les cultures du monde. Dans cette optique, le chercheur ne peut plus se définir simplement comme un sociologue ou un psychosociologue. Dans sa pratique, il est parfois sociologue, psychosociologue, philosophe, historien, économiste, inventeur ou militant. Il découvre les régions de la connaissance d'une pensée galiléenne acceptée dans sa plénitude signifiante. Le chercheur joue un rôle professionnel dans une dialectique qui articule sans cesse l'implication et la distanciation, l'affectivité et la rationalité, le symbolisme et l'imaginaire, la médiation et le défi, la science et l'art, formateur et formé. Le chercheur n'est ni agent, d'une institution, ni un acteur d'une organisation, ni un individu sans appartenance sociale, par contre il accepte ces différents rôles à certains moments de son action et de sa réflexion. Il est à la fois autonome et un acteur de sa pratique et de son discours.

Cette méthode de recherche-action nous a permis d'envisager de manière claire sans rien laisser au hasard, toutes les implications protectrices qui découlent du rôle des ONGs.

IV.3. LES INSTRUMENTS DES COLLECTES DES DONNEES.

Les instruments d'enquête renvoient aux conditions pratiques de collecte d'informations. Nous avons opté dans l'élaboration de ce travail à trois techniques de recherche à savoir : la recherche documentaire, l'entretien et le questionnaire.

IV.3.1. La recherche documentaire

La recherche documentaire consiste à fouiller dans les ouvrages et dans différentes publications comme les revues ou les journaux qui permettent de cerner et d'appivoiser l'objet d'une étude. Ce type de recherche est réalisable dans les bibliothèques et dans les centres d'études et de recherches. Nous avons choisi cette technique, parce qu'elle cadre parfaitement avec l'objet de notre étude. Il s'agit simplement pour nous d'examiner le raisonnement et la contribution des ONGs lorsqu'il y a une menace de disparition des espèces dans le monde. Ainsi, pour mieux cerner l'objet de cette étude, notre attention a été focalisée sur les ouvrages parlant de l'environnement, les textes en matière de droit et de l'économie de l'environnement. La recherche documentaire s'est déroulée dans les bibliothèques de Gorilla Organisation, de WWF-PEVI/Kacheche, de l'Institut supérieur d'Informatique et de Gestion, de l'UNIGOM lesquels ensembles disposent d'à peu près deux mille ouvrages dans leur fonds documentaire.

IV.3.2. L'entretien

Les différents entretiens ont concerné les responsables des ONGs, les autorités de l'ICCN et la population riveraine du PNVi. Il s'est généralement agit d'entretiens individuels semi directif durant en moyenne une heure. Le choix de l'entretien semi directif s'explique par le fait que c'est un mode d'entretien qui n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. Il a permis de laisser venir l'enquêté afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient. Nous nous efforcions simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs de la recherche chaque fois que notre interviewé s'en écartait, afin de lui poser des questions auxquelles il ne parvenait pas à répondre au moment le plus approprié, et de manière aussi naturelle que possible. Il a été parfois nécessaire de retourner voir les personnes interviewées pour un complément d'informations.

IV.3.3. Le questionnaire

Pour mieux enrichir notre recherche, nous avons aussi procédé à l'élaboration d'un questionnaire, qui, a été adressée à trois catégories d'enquêtés notamment les autorités en charge de la protection du Parc National des Virunga (ICCN), les responsables gestionnaires des ONGs environnementales, la population qui avoisine le PNVi. Ceci dans le but de permettre à celui qui n'avait pas le temps de s'exprimer verbalement de s'exprimer par écrit. Permettre aussi à l'enquêteur de se souvenir d'autres données qui lui ont échappé lors de l'entretien. . Cette partie du travail va consister maintenant à analyser ces questions et en déduire des résultats.

Pour la récolte des données, nous avons utilisé un questionnaire qui a incorporé des questions de type ouvert et fermé. Ces questions ont été adressées aux ONGs, aux gardes du parc et à la population tout autour du PNVi. On aurait pu se limiter aux ONGs mais notre travail ne consiste pas à analyser chaque ONG particulièrement mais à relever leurs actions d'une manière globale. Ainsi, nous avons préféré nous étendre à d'autres groupes pour s'enquérir en réalité de l'impact de l'intervention des ONGs.

Pour ce faire, Ces questions sont regroupées par thème et représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°2 : Les thèmes qui ont composés notre questionnaire

Groupe cible	N°	Thèmes	Nombre questions
1. Population locale	1.	De l'identification	3
	2.	De la vie socio-économique	7

	3.	De la conservation de la biodiversité	1
	4.	Des perspectives d'avenir	1
2. Les ONGs	1.	Du statut juridique des ONGs	1
	2.	Des activités des ONGs	3
3. Des gardes du parc	1.	De la conservation du PNVi	4

IV.4. PRESENTATION DE L'ENQUETE

IV.1. POPULATION LOCALE

A. DE L'IDENTIFICATION

Cet échantillon a été stratifié pour chacune de trois secteurs choisis tels que présentés dans le tableau ci - dessous :

0. Répartition de l'échantillon par secteur

Tableau N°3 : Répartition de l'échantillon par secteur

N°	Secteur	Population	Pourcentage
1.	NORD	154	35,5
2.	SUD	206	47,5
3.	CENTRE	74	17
Total		434	100%

Source : notre enquête

Bon nombre des personnes ont été questionnées au secteur SUD soit 47,5%.

1. Répartition de l'échantillon par tranche d'âge, par sexe et par secteur.

Tableau N°4 : Répartition de l'échantillon par tranche d'âge, par sexe et par secteur.

Secteur	Tranche d'âge	Masculin		Féminin		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
NORD	16-20 ans	36	23,4	04	2,6	40	26
	21-25 ans	12	8	05	3,2	17	11,2
	26-30 ans	04	2,6	05	3,2	09	5,8
	31-35 ans	36	23,4	15	9,7	51	33,1
	36-40 ans	15	9,7	03	1,9	18	11,6
	41ans et plus	19	12,3	0	0	19	12,3
Sous total		122	79,4%	32	20,6%	154	100%
SUD	16-20 ans	63	30,6	08	4	71	34,6
	21-25 ans	10	4,9	13	6,3	23	11,2
	26-30 ans	24	11,6	14	6,8	38	18,4
	31-35 ans	26	12,6	04	1,9	30	14,5
	36-40 ans	10	4,8	05	2,4	15	7,2
	41ans et plus	23	11,2	06	2,9	29	14,1
Sous total		156	75,7%	50	24,3%	206	100%
CENTRE	16-20 ans	09	12	06	8	15	20
	21-25 ans	06	8	02	2,7	08	10,7
	26-30 ans	11	15	02	2,7	13	17,7

	31-35 ans	21	28,3	04	5,4	26	33,7
	36-40 ans	02	3	07	9,5	08	12,5
	41ans et plus	03	4	01	1,4	04	5,4
Sous total		52	70,3%	22	29,7%	74	100%
Total Général		330	76%	104	24%	434	100%

Source : notre enquête.

Il ressort du tableau N°3 que les femmes représentent 24% de la population étudiée et les hommes 76%. Se referant maintenant aux secteurs ; on remarque que pour le secteur NORD, plus d'hommes soit 79,4% ont répondu favorablement à notre questionnaire que des femmes soit 20,6%. Pour le secteur SUD, c'était le même cas 75,7% des hommes et 24,3% des femmes. Pour le centre, 76% des hommes et 24% des femmes.

En rapport avec la répartition de la population étudiée par tranche d'âge , par secteur et par sexe; on remarque que pour le secteur NORD, les hommes et femmes d'âge compris entre 31-35 ans, soit 33,1% de l'échantillon pris, ont répondu favorablement à notre enquête. Pour le secteur SUD, les hommes qui ont l'âge compris entre 16-20 ans ont répondu favorablement et les femmes dont l'âge varie entre 26-30ans ont répondu aussi favorablement à nos questions. Pour le secteur CENTRE, les hommes qui ont l'âge compris entre 31-35 ans ont répondu favorablement et les femmes dont l'âge varie entre 36-40ans ont répondu aussi favorablement à nos questions

2. Niveau d'instruction de la population étudiée

Tableau N°5 : Population étudiée selon le niveau d'instruction par secteur

N°	Niveau d'étude	NORD		SUD		CENTRE	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
1.	Jamais à l'école	62	40	31	15	14	18
2.	N'a pas terminé l'école primaire	38	25	20	10	19	26
3.	A terminé l'école primaire	25	16	21	10	23	31
4.	N'a pas terminé l'école secondaire	10	06	30	15	04	05
5.	A terminé l'école secondaire	12	08	79	38	07	09
6.	A été à l'université	07	05	32	12	08	11
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête.

Parmi nos enquêtés, 40% des enquêtés n'ont jamais été à l'école au secteur NORD, 38% des enquêtés ont terminé l'école secondaire au secteur SUD, 31% des enquêtés affirment avoir terminé l'école primaire au secteur CENTRE.

B. De la vie socio-économique

5. Activité principale de la population étudiée.

L'activité principale détermine le niveau socio-économique de la population. Pour ce faire, nous avons étudié celle de la population qui avoisine le PNVi (. *Tableau N°6*)

Tableau N°6 : Activité principale de la population par secteur

N°	Activités proposées	NORD		SUD		CENTRE	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
1.	Agriculture	74	48	96	47	20	27
2.	Sciage de planches	21	14	38	18	27	37
3.	Pêche	19	12	12	06	09	12
4.	Autres	40	26	60	29	18	24
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête et nos calculs

Se référant à ce tableau, nous trouvons que l'agriculture prime sur toutes les autres activités étant donné qu'elle est de

l'ordre de 48% au Secteur NORD, de 47% au Secteur SUD, de 37 % au secteur CENTRE.

6. Gestion de la production agricole

Dans le tableau N°6 nous avons constaté que la majeure partie de la population étudiée vit de l'agriculture.

Tableau N°7 : Utilisation des récoltes par la population prise comme échantillon dans chaque secteur.

N°	Affectation des récoltes	NORD		SUD		CENTRE	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
1.	Autoconsommation	19	12	27	13	10	14
2.	Consommation	27	18	31	15	07	09
3.	Réserve en stock	14	09	23	11	14	19
4.	Commercialisation	56	36	84	41	23	31
5.	Scolarisation des enfants	09	06	15	07	03	04
6.	Soins médicaux	15	10	11	06	11	15
7.	autres	14	09	15	07	06	08
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête

Pour les secteurs NORD, SUD et CENTRE les récoltes sont destinés à la commercialisation.

7. Produits du PNVi intéressant la population autour du PNVi

On ne peut pas intervenir dans une aire protégée sans qu'il y ait une influence sur la dégradation de la biodiversité. En effet, les produits intéressant la population de la forêt déterminent le niveau de la dépendance de la population vis-à-vis des ressources qui lui sont proche.

Tableau N°8 : Produits du PNVi qui intéressent la population étudiée par secteur.

N°	Produits du PNVi intéressant la population locale	NORD		SUD		CENTRE	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
1.	Viande	12	08	20	10	11	15
2.	Bois de chauffe	86	56	103	50	27	37
3.	Bois pour planche	35	22	38	18	15	20
4.	Terres fertiles	07	05	16	8	12	16
5.	Autres	14	09	29	14	09	12
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête et nos calculs

Le produit qui intéresse plus les habitants de tous les secteurs (NORD, SUD, CENTRE) est le bois de chauffe

8. Fréquences des ONGs intervenant en faveur de la population locale.

Tableau N°9 : Population étudiée selon que telle ou telle autre ONG intervient à sa faveur.

N°	ONGs	NORD		SUD		CENTRE	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
1.	WWF/PEVI-KACHECHE	14	09	19	09	07	10
2.	GORILLA ORGANISATION	43	28	84	41	00	00
3.	WCS	07	05	10	05	12	16
4.	PICG	05	03	48	23	06	08
5.	DFGF-I	10	07	23	11	03	04
6.	SZF	11	07	04	02	18	24

7.	SZL	23	15	07	04	09	12
8.	IDEPE	28	18	00	00	00	00
9.	autres	13	08	11	05	19	26
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête et nos calculs

Nous remarquons G.O que intervient plus en faveur de la population dans les secteurs NORD et SUD soit respectivement un maximum de répondant de 43 et 84 personnes et dans le secteur CENTRE ce sont les autres ONGs qui n'étaient échantillonnées dans ce travail qui y interviennent plus.

9. Intervention des ONGs sur la population environnant le PNVi.

Tableau N°10 : population étudiée au prorata des avantages qu'ils tirent des ONGs par secteur.

N°	Types d'intervention	NORD		SUD		CENTRE	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
1.	Education	08	05	11	5	05	7
2.	Soins médicaux	17	11	14	7	09	12
3.	Emploi	29	19	16	8	04	5
4.	Alimentation	16	10	15	7	08	11
5.	Crédit	31	20	116	56	12	16
6.	autres	53	35	34	17	36	49
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête et nos calculs

Aux types d'interventions susmentionnées, on note que les ONGs interviennent dans les autres types (35% et 49%) pour le secteur NORD et CENTRE tandis que dans le secteur SUD, les ONG accordent des crédits (56%).

10. Considérations des avantages reçus des ONGs par la population.

Tableau N°11 : Répartition de la population en fonction des considérations des avantages qu'elle obtient de la part des ONGs par secteur.

N°	Considérations de la population	NORD		SUD		CENTRE	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
1.	Très satisfaisant	15	10	19	9	17	23
2.	Satisfaisant	79	51	16	8	33	45
3.	Assez satisfaisant	23	15	123	60	14	19
4.	Pas satisfaisant	37	24	48	23	10	13
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête et nos calculs

De ce tableau, 51% de la population étudiée dans le secteur NORD considère que les avantages qu'ils obtiennent des ONGs sont satisfaisants. Pour le secteur SUD, 60% de la population étudiée considère que ces avantages assez satisfaisants. Pour le secteur centre, 45% considère ces avantages comme satisfaisants.

11. Avis de la population sur la présence des ONGs.

Tableau N°12 : Répartition de la population étudiée par secteur selon qu'elle a exprimée son mécontentement sur la présence des ONGs dans le PNVi.

N°	Plaintes de la population	NORD		SUD		CENTRE	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%

1.	Ravissement des terres	82	53	115	56	30	41
2.	Chômage	27	18	37	18	11	15
3.	Malnutrition	29	19	26	12	09	12
4.	Autres	16	10	28	14	24	32
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête et nos calculs

Il convient de noter que 53% de la population étudiée du secteur NORD, 56% du secteur SUD, 43% du secteur CENTRE affirment que leurs terres ont été ravies par cette pratique de conservation par l'entremise des ONGs.

C. Perspectives d'avenir

Ici, nous allons présenter les souhaits exprimés par la population environnant le PNVi, particulièrement dans le 3 trois secteurs du PNVi qui ont été pris comme espace d'étude.

Tableau N°13 Répartition de la population étudiée par secteur selon qu'elle a proposée les solutions à leurs problèmes avec leurs voisins le PNVi.

N°	Résolutions proposées	NORD		SUD		CENTRE	
		Freq	%	Freq	%	Freq	%
1.	Avoir accès aux bois qui produisent des planches de qualité.	23	15	17	8	12	16
2.	Avoir accès à la terre fertile dans la zone tampon.	49	32	101	49	26	35
3.	Faire des rites ancestraux dans le parc	11	07	15	07	10	14
4.	Engrais dans vos champs habituels pour une meilleure récolte.	24	16	09	05	08	11
5.	Petit bétail pour répondre à vos besoins en protéines animales.	21	14	22	11	09	12
6.	Les ONGs doivent faire des séances de sensibilisation avant d'exécuter leur projet.	16	10	19	09	03	04
7.	Autres	10	06	23	11	06	08
Total		154	100	206	100	74	100

Source : notre enquête et nos calculs

La population a exprimée le souhait d'avoir accès à la terre fertile dans la zone tampon pour que leurs problèmes soient résolus.

IV.2. DES ONGs

Notre enquête s'est portée en majeure partie sur les ONGs tant nationales qu'internationales qui oeuvrent dans le domaine environnementale. Il ne s'agira pas de citer les actions de chaque ONGs si non ça sera un travail fastidieux mais il sera question d'étudier les actions de tout les ONGs en général.

A. Du statut juridique des ONGs étudiées.

Nous voulons déterminer le nombre d'ONGs qui ont été prises comme champ d'étude selon qu'elles sont nationales ou internationales

Tableau N°14 Répartition des ONGs étudiées suivant leur statut juridique.

N°	Statut juridique	Nombre	pourcentage
1.	ONGs nationales	01	12,5%
2.	ONGs internationales	07	87,5%
Total		08	100%

Source : notre enquête et nos calculs

Nous constatons que notre enquête s'est plus focalisée sur les ONGs internationales soit 87,5%. Ceci s'explique par le fait que bon nombre d'ONGs nationales refusaient de nous recevoir soit en disant qu'elles travaillent en partenariat avec les ONGs internationales

Des activités des ONGs

1. Bénéficiaires des appuis des ONGs.

Tableau N°15 Fréquence de la répartition des bénéficiaires des appuis des ONGs suivant leur catégorie.

N°	Catégorie des bénéficiaires des ONGs	Nombre	pourcentage
1.	Associations	02	12%
2.	Elèves	02	12%
3.	Commerçants	01	5%
4.	Agriculteur	03	18%
5.	Gardes	07	41%
6.	Autres	02	12%
Total		17	100%

Source : notre enquête et nos calculs

Ce tableau, nous remarquons que bon nombre d'ONGs interviennent en faveur des gardes du parc soit environ 41% d'ONGs.

2. Types d'appui que les ONGs accordent à la population et aux gardes.

Tableau N°15 Répartition des ONGs enquêtées suivant le type d'appui que chacune d'eux octroie à la population et aux gardes

N°	Type d'appuis accordés	Nombre	pourcentage
1.	Financier	02	12%
2.	Technique	02	12%
3.	Conseil	00	0%
4.	Fourniture	01	15%
5.	Equipement	09	53%
6.	Autres	03	18%
Total		17	100%

Source : notre enquête et nos calculs

Nous remarquons que les ONGs appuient davantage en équipements. Ceci explique les données relatives aux bénéficiaires qui ont montré que beaucoup d'ONGs interviennent en faveur des gardes du parc. Environ 53% des ONGs soient au delà de la moitié appuient le parc en équipement.

3. Intrants alloués par les ONGs pour la protection du PNVi.

Tableau N°16 Répartition des ONGs en fonction des intrants alloués aux gardes du et à la population environnant le PNVi.

N°	Intrants alloués	Nombre	pourcentage
1.	Outils	10	59%
2.	Semences	03	18%
3.	Argent	02	12%
4.	Encadrement et sensibilisation	01	5%
5.	Autres	01	5%
Total		17	100%

Source : notre enquête et nos calculs

Il ressort de ce tableau que les ONGs interviennent en fournissant des outils. Environ 59% des ONGs ont dit qu'elles allouent des outils à la fois aux familles des gardes et à la population locale afin de permettre ceux-ci de vaquer à d'autres occupations comme l'agriculture que d'aller faire le braconnage.

IV.3. DES GARDES DU PARC.

Comme nous l'avons évoqué dans la partie méthodologique, l'obtention des données fiables sur l'Impact des ONGs dans la protection du PNVi nous a poussée à interroger les gardes et conservateurs. Ces données nous ont permis de connaître réellement la main mise des ONGs sur la protection du PNVi. Pour chaque fréquence un questionnaire a été remis à l'enquêteur mais avons préféré compiler les résultats dans un seul tableau.

Tableau N°17 Répartition des menaces selon leur fréquence (données estimées par les gardes de parc).

N°	Menaces exercées sur le PNVi	Fréquences					
		Très élevée	élevée	Moyenne	Basse	Très basse	éradiquée
1.	La violation des limites du parc	4	1	5	13	0	0
2.	La déforestation	8	3	4	3	2	0
3.	L'empiétement des terres.	3	2	7	0	6	0
4.	La production de Makala	3	2	4	2	3	0
5.	Le braconnage	7	4	4	2	14	0
6.	Le trafic des ressources.	2	6	3	5	2	0
7.	Le pacage	1	10	1	3	1	0
Total		28	28	28	28	28	28

Source : notre enquête.

Nous constatons que parmi 28 gardes qui ont répondu à notre questionnaire, 8 gardes ont affirmé que c'est la déforestation qui a une fréquence élevée; 14 gardes ont dit que le braconnage a une fréquence très basse ; 7 gardes ont dit que c'est l'empiétement des terres qui a une fréquence moyenne ; 13 gardes ont dit que c'est la violation des limites du parc qui a une fréquence basse ; 10 gardes ont dit que c'est le pacage qui a une fréquence élevée et qu'aucune menace n'a été éradiquée.

Tableau N°18 Répartition des avis des gardes de parc selon que telle ou telle ONG leur vient en aide contre les menaces ci-dessous.

N°	Menaces exercées sur le PNVi	ONGs																	
		WWF		WCS		SZL		SZF		IDEPE		G.O		PICG		DFGF-I		AUTRES	
		Freq	%	Freq	%	Freq	%	Freq	%	Freq	%	Freq	%	Freq	%	Freq	%	Freq	%
1.	La violation des limites du parc	13	46	0	0	2	7	0	0	1	4	6	21	1	4	4	14	4	14
2.	La déforestation	02	7	1	4	6	21	4	14	1	4	3	11	2	7	5	18	5	18
3.	L'empiétement des terres.	05	18	2	7	6	21	2	7	2	7	1	4	3	11	6	21	6	21
4.	La production de Makala	02	7	2	7	7	25	1	4	2	7	2	7	4	14	1	4	2	7
5.	Le braconnage	02	7	10	36	3	11	14	50	11	39	9	32	8	28	3	11	1	4
6.	Le trafic des ressources.	01	4	7	25	2	7	1	4	5	18	4	14	5	18	7	25	9	32
7.	Le pacage	03	11	6	21	2	7	6	21	6	21	3	11	5	18	2	7	1	4
Total		28	100	28	100	28	100	28	100	28	100	28	100	28	100	28	100	28	100

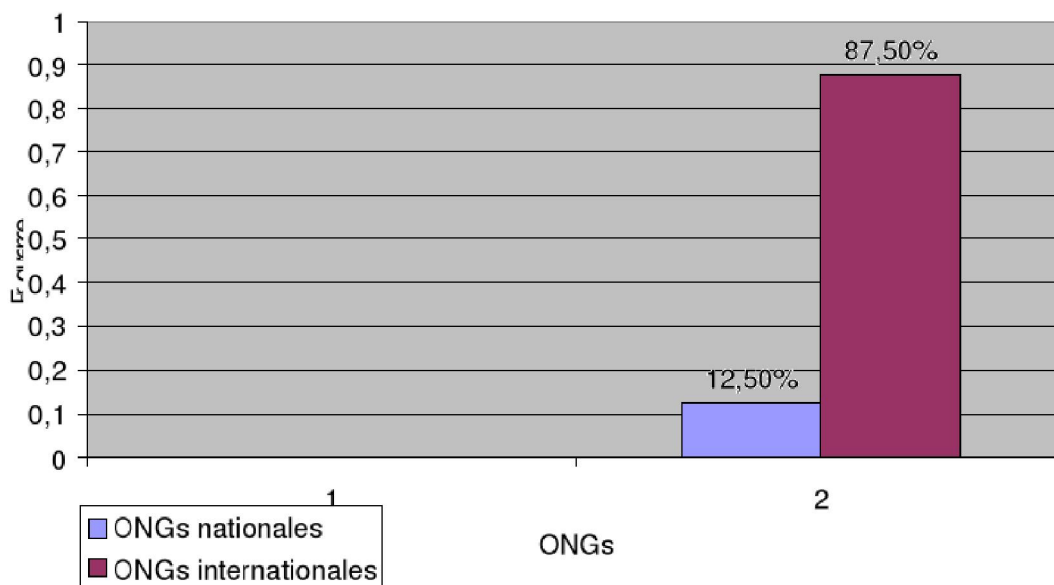
Source : notre enquête et nos calculs personnels.

Parmi 28 gardes, 13 gardes soit 46% ont répondu que WWF les aide à lutter contre la violation des limites du parc, 10 gardes soit 36% affirment que WCS les aide à lutter contre le braconnage, 14 gardes soit 50% pour SZF, 8 gardes soit 26% pour PICG, 9 soit 32% pour G.O et 12 gardes soit 43% pour IDPE affirment être aidé par ces ONGs à lutter contre le braconnage. Tandis que 7 gardes soit 25% des répondants ont été de même avis que DFGF-I les aide à lutter contre le trafic des ressources et 9 gardes affirment que ce sont les autres ONGs qui sont à cote d'eux.

IV.5 DESCRIPTION DES DONNEES DE L'ENQUETE.

IV.5.1. Données relatives aux ONGs.

Figure N 1 : Fréquence des ONGs qui interviennent plus

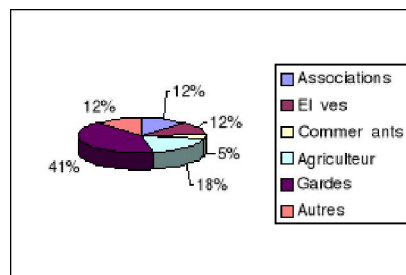


Source : notre enquête

Il ressort de ce graphique que plus de 87,5% des ONGs qui interviennent pour la protection du PNVi sont des ONGs internationales. Ceci nous pousse à confirmer l'hypothèse selon laquelle les ONGs internationales sont celles qui interviennent pour une protection efficace du PNVi.

IV.5.2. Données relatives aux bénéficiaires des appuis des ONGs.

Fig. N°2 : Les bénéficiaires des appuis des ONGs

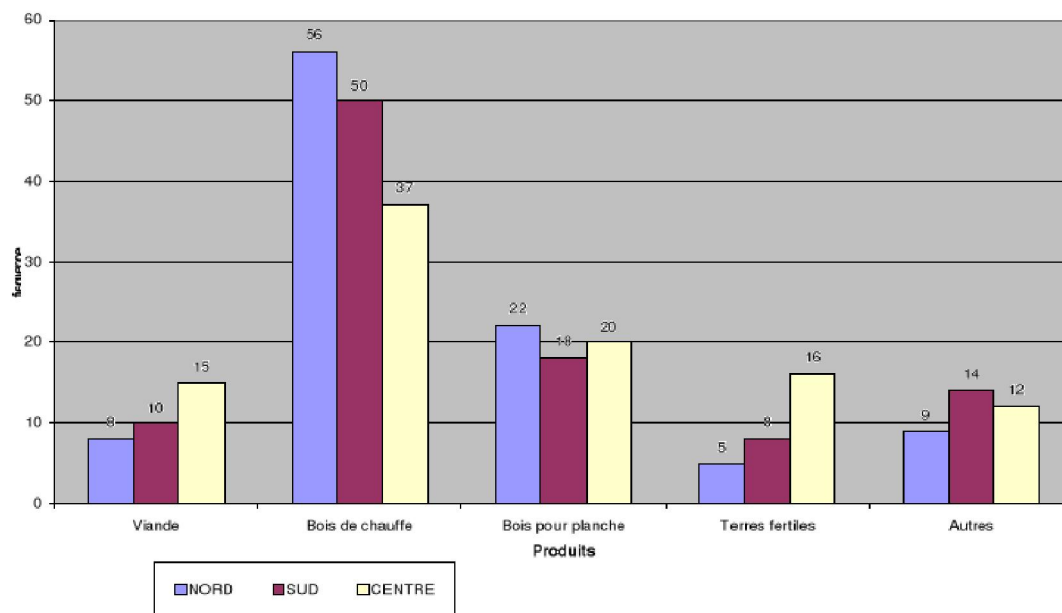


Source : notre enquête.

De ce graphique, on comprend que ceux qui bénéficient plus de l'appui des ONGs sont les gardes du parc en raison de 41% suivi des agriculteurs soit 18%, les élèves et les associations ont chacun une pondération de 12% et les autres personnes du secteur non spécifié ont une pondération de 5%. En effet, nous pouvons dire que les ONGs sont dans le parc pour une raison d'importance d'appuyer les gardes. Or les gardes sont là pour protéger la biodiversité du PNVi. Ceci nous pousse à confirmer l'hypothèse selon laquelle les ONGs participent à la protection du PNVi.

IV.5.3. Données relatives aux produits du PNVi qui intéressent la population dans chaque secteur du PNVi

Fig N 3 : Produits du PNVi qui interessent la population

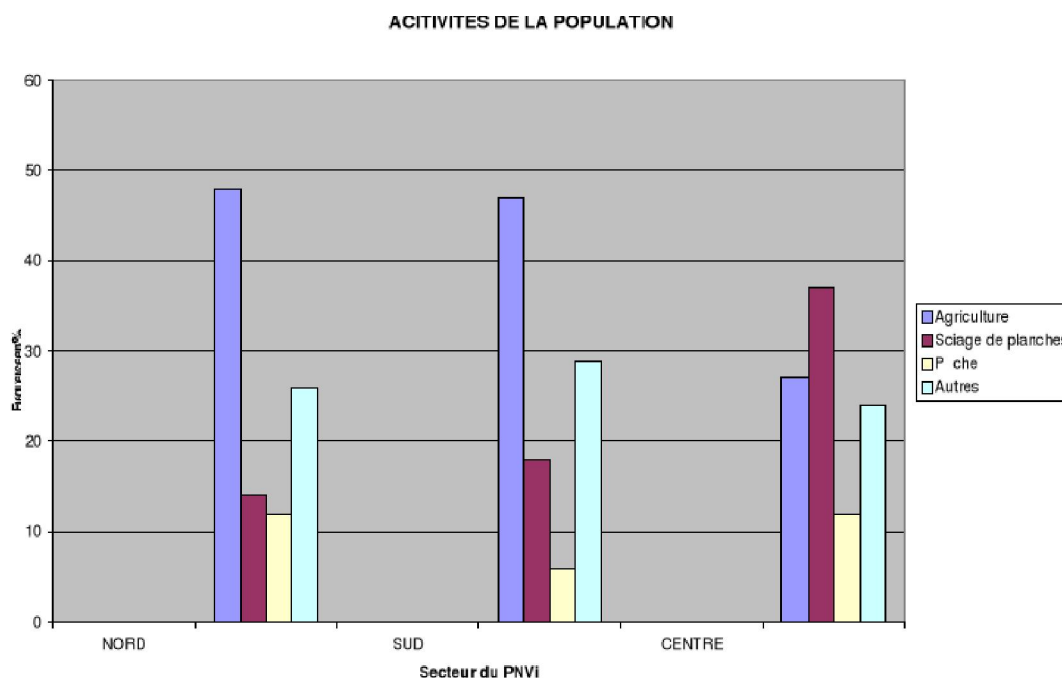


Source : notre enquête

Pour le secteur NORD, ce qui pousse la population locale d'entrer dans le PNVi c'est le bois de chauffe ; il s'agit du même cas pour les autres secteurs SUD et CENTRE. Comme l'indique le graphique ci haut le maximum des personnes en raison de 56%, 50% et 37% respectivement pour le secteur SUD, NORD et CENTRE entrent dans le parc pour chercher le bois de chauffe.

IV.5. 4. Données relatives aux activités de la population qui avoisine le PNVi.

Fig. N°4 : Activités principales de la population

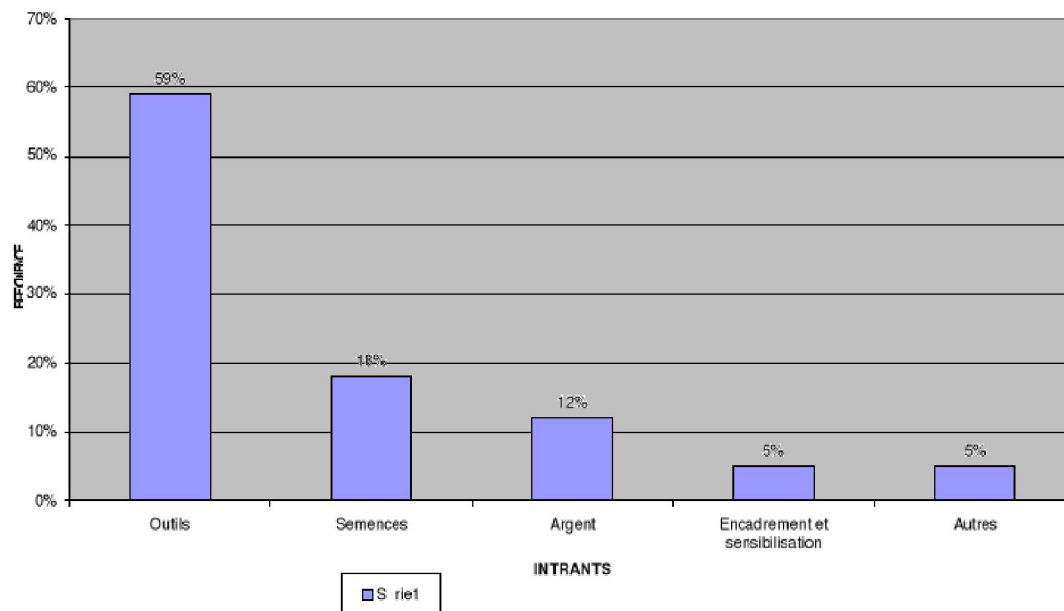


Source : notre enquête

Il ressort de ce graphique que l'activité la plus exercée par la population des secteurs NORD et SUD est l'agriculture et pour le secteur CENTRE, c'est le sciage de bois.

IV.5.5. Données relatives aux intrants alloués par les ONGs.

Fig N 5 : INTRANTS ALLOUES PAR LES ONGs



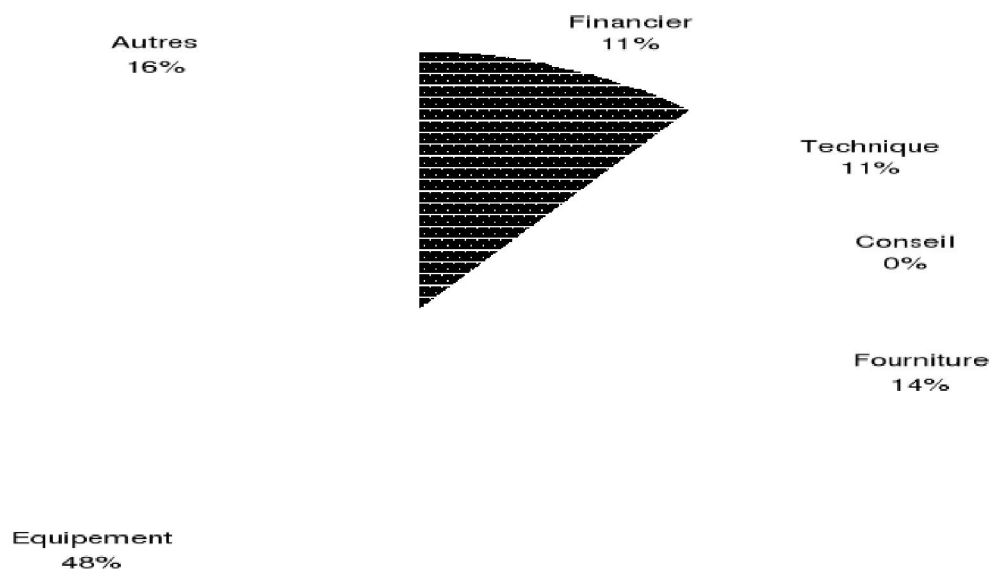
Source : notre enquête.

Sur ce graphique, nous remarquons que la majeure partie des ONGs soit 59% accorde des outils de travail agricole à la population pour s'occuper de leurs champs. Ceci nous pousse à confirmer l'hypothèse principale selon laquelle les activités menées par les ONGs dans le parc et en dehors du parc renforce la protection de la biodiversité du PNVi.

IV.5. 6. Données relatives aux appuis des ONGs à la population

Fig. N°6 : Appuis des ONGs à la population.

Appuis accordés par les ONGs



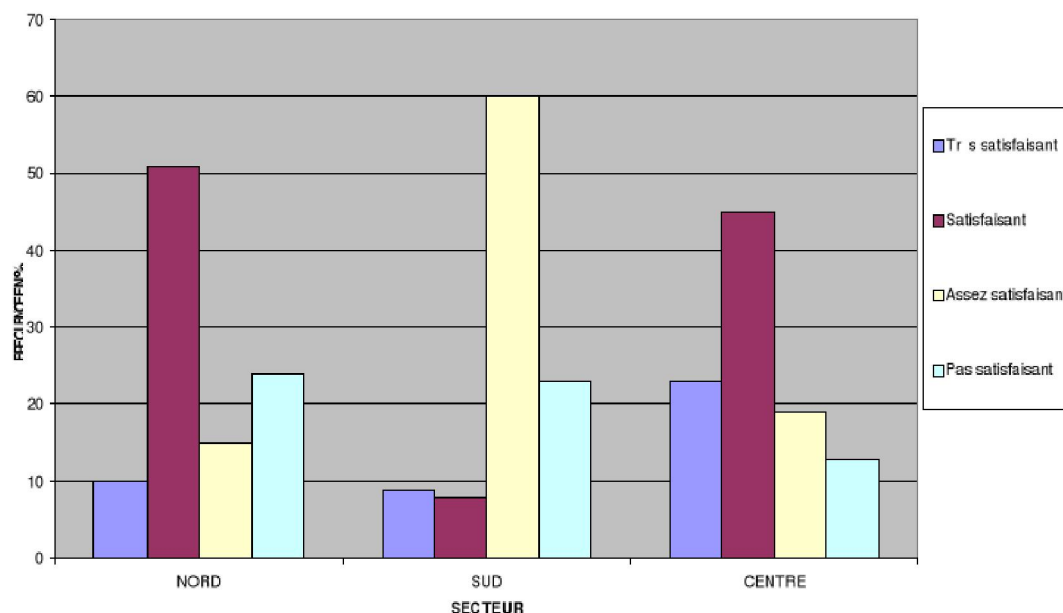
Source : notre enquête

Sur ce graphique, il ressort que la majeure partie des ONGs accorde des appuis en équipement (soit 48%) aux gardes afin de leur permettre d'exercer efficacement leurs travaux de patrouille. Ceci nous pousse encore, une fois de plus, à affirmer l'hypothèse selon laquelle le bilan de la participation des ONGs est positif.

IV.5. 7. Données relatives aux considérations des avantages que la population obtient des ONGs.

Fig. N°7 : Avantages reçus par la population auprès des ONGs

Fig N 8 : CONSIDERATIONS DES AVANTAGES PAR LA POPULATION



Source : notre enquête

De ce graphique, nous constatons que la population du secteur NORD soit 52 % considère les avantages reçus comme étant satisfaisant, celle du secteur SUD les considère comme étant assez satisfaisant et celle du CENTRE les considère comme étant satisfaisant. Ceci nous pousse à confirmer l'hypothèse selon laquelle le bilan global de participation des ONGs est positif.

CHAPITRE V. VERS UNE STRATEGIE EFFICACE DE LA PROTECTION DES RICHESSES DU PNVi

V.1. Au plan environnemental

Au plan environnemental, l'ICCN, qui est une organisation en charge de la protection des richesses du PNVi, doit mettre sur pied un certain nombre de projets lesquels lui permettent d'accroître la connaissance de l'environnement naturel du PNVi. Ces projets, une fois réalisés, répondront à la préoccupation majeure de " Une meilleure connaissance de son environnement pour un mieux être des générations futures "29(*).

Dans ce contexte la RDC à travers son institution spécialisée de la protection de l'environnement, ICCN, devra initier et/ou collaborer avec d'autre pays de la sous région des Grands lacs aux projets ci-après :

- Projet Forêt et Environnement,
- Plan d'Action pour l'Environnement,
- Projet Régional de l'Information Environnementale,

Le PNVi se trouvant dans la province du Nord Kivu, le chef de division de l'environnement, en plus de coordonner les différents projets mentionnés ci haut, multipliera les contacts tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays, avec les congolais pour accroître leur capacité humaine et financière d'une part, mais également pour informer et sensibiliser le grand public à la gestion des ressources naturelles d'autre part.

V.2. Au plan forestier

L'ICCN, à travers son site du PNVi, visera une meilleure connaissance de ces ressources forestières (localisation, quantité, qualité, etc.) pour, le long terme, être capable d'en planifier l'aménagement et l'utilisation durable. Le Plan d'Action Forestier et le Projet Forêts et Environnement s'y emploieront.

Dans le futur, l'ICCN devra mettre en place différents centres de recherches et plusieurs projets forestiers. Parmi les centres de recherches d'intérêts, les plus importants seront :

- l'Institut de Recherche en Ecologie,
- l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière,
- l'Institut de Pharmacie et de Médecine Traditionnelle,
- la Station d'Etudes des Gorilles et Chimpanzés.

Quant aux projets forestiers, vu que dans la partie d'enquête, la majeure partie de la population s'intéresse au bois. Pour protéger efficacement le PNVI, les projets forestiers suivants sont d'importance :

- le Projet de Reboisement tout autour du PNVi ou dans la zone Tampon limiterait l'influence humaine à l'intérieur du parc
- le Projet d'Aménagement forestier des savanes dans le secteur CENTRE du PNVi à RWINDI,
- Le projet de mise en place de nouvelles Aires d'Exploitation Rationnelle de la Faune dans le PNVi,
- La Révision du code forestier et du code minier.

Les centres de recherches donneront les résultats escomptés. Il en est de même pour les projets précités.

Le Projet Forêt et Environnement participeront au financement de différentes activités de recherche, de protection de l'environnement et de la Forêt.

Le Projet Stratification de la zone forestière, permettra le zonage de la zone en vue de son utilisation rationnelle et multisectorielle.

V.3. Au plan agricole

La conservation in situ pratiquée généralement en cultures associées concerne pour la plupart les variétés locales. Celles-ci sont assez adaptées aux conditions du milieu (climat, écologie, maladies, etc.) et peuvent rester dans le cas des tubercules jusqu'à trois ans dans le sol, ce qui n'est pas le cas des variétés introduites dont la majorité ne résistent pas aux conditions du milieu.

Pour le cas du PNVi, comme nous l'avons vu dans la partie d'enquête, la population pâture et cultive à l'intérieur du parc. Pour ce faire, les projets ci-après sont importants :

- Le Projet Agro-pastoral : celui-ci s'appliquera pour la culture de l'arachide, du manioc, de l'igname, du maïs, de l'aubergine, de l'oseille, du Taro etc.... et sera mis en oeuvre par les ONGs locales dans la zone tampon. La production sera distribuée à la population.
- Le Projet d'implantation d'un centre d'Introduction et d'Adaptation du Matériel (pour le plantain, le manioc, la patate douce, l'igname, le taro, le maïs, l'aubergine locale, le piment, la tomate locale, l'amarante) et les fruitiers (citronnier, limettier, mandarinier, pomelo, tangelo, barbadine, cerisier de Cayenne, Mangoustancier, pomme de Cannelle, poivrier, goyavier, etc.).

V.4. Au plan touristique

La division du tourisme de concert avec les autorités de l'ICCN, en termes de tourisme visant la conservation s'appuiera particulièrement sur le tourisme de vision, devra identifier plusieurs destinations voyage qu'il conviendrait certainement de mieux aménager afin d'accroître l'affluence touristique.

Il s'agira entre autre des projets d'ouverture des pistes :

- d'excursion sur le volcan Nyiragongo, Nyamulagira, Karisimbi etc....
- de visites aux Gorilles de Jomba, Tshiabirimu,
- des visites à la faune du savane de la Rwindi et d'élaborer un plan de réaménagement de ce site touristique.

Ces différents projets entreront dans le cadre de la valorisation des atouts naturels du PNVi à des fins touristiques et d'activités de loisirs.

Toutefois, l'opérationnalisation de ces destinations touristiques implique une meilleure implication des populations, la présence d'infrastructures fiables, et une législation clairement établie sur la définition des aires d'exploitation rationnelle de la faune, leur aménagement, ainsi que leur gestion sont autant de manquement qu'il conviendrait de combler pour la protection du PNVi actuellement.

V.5. Au plan des organisations non gouvernementales

V.5.1. Au plan des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE)

nationales

Les ONGE congolaises oeuvrant pour la protection du PNVi dont la liste ici n'est pas exhaustive sont : IDEPE, AIDE-KIVU, COSMOS, ... Les trois secteurs principaux d'intérêt et d'intervention de ces ONG sont : l'Education relative à l'environnement et les activités de groupe de pression.

Les actions les plus notables en faveur de la Conservation des Ressources naturelles à réaliser dans le PNVi par les ONGES congolaises sont :

- La publication des articles traitant de l'environnement parce que la revue en environnement vise le grand public.
- L'exécution des plusieurs projets en faveur de la population locale.
- Le suivi de l'exploitation forestière politique, attribution des permis de coupe, certification.
- La collaboration avec les projets internationaux présents localement WWF semblerait être les piliers aux ONG nationales.
- L'incorporation dans les réseaux qui donnent des opportunités de formations, permet d'élargir le réseau des contacts et peu débouché sur le financement des projets.

V.5.2 Au plan des organisations non gouvernementales internationales

Au plan international, l'ICCN doit collaborer avec de grandes ONG internationales dans le domaine de la conservation comme : le Fond Mondial pour la Nature (WWF), l'Alliance Mondiale pour la Nature (UICN), ou le WCI. Cette collaboration se traduit par l'identification des sites classables en aires protégées.

CONCLUSION GENERALE

Arrivé au terme de notre dissertation sur « **L'impact de l'Intervention des ONGs sur la protection du Parc National des Virunga** », il nous revient de résumer les faits saillants auxquels son analyse a conduit.

Certes, cette tâche n'est pas aisée car, comme le souligne Yves Guyon, « toute conclusion est périlleuse et nécessairement partielle ou partielle »^{30(*)}. Toutefois, l'effort fournit nous pousse à croire que l'exposé qui suit offre une vue suffisamment complète, objective et concise de l'ensemble de cette dissertation relativement volumineuse.

En initiant cette réflexion, notre objectif a été celui de nous prononcer, après examen minutieux, sur le rôle des ONGs.

Notre problématique a reposé sur l'interrogation majeure ci-après :

- Les ONGs participent-elles réellement à la protection du patrimoine mondial PNVi ?

A coté de cette interrogation majeure, d'autres interrogations spécifiques ont mérité une attention afin d'être analysées sérieusement et sont les suivantes :

- Quelle est la nature des ONGs qui interviennent dans la protection des espèces se trouvant dans le PNVi ?
- Les actions entreprises par ces ONGs sont-elles en réalité de nature à favoriser la non disparition des espèces du PNVi ?
- Quel bilan global peut-on tirer de cette participation ?

Eu égard à ces interrogations, nous avons émis les hypothèses suivantes :

- Les activités menées par les ONGs dans le parc et en dehors du parc renforce la protection de la biodiversité du PNVi.
- Les ONGs internationales seraient celles qui interviennent dans la conservation de la biodiversité du PNVi.
- Les actions entreprises par les ONGs en faveur de la population locale favorisent la non disparition du PNVi.
- Le bilan de la participation des ONGs dans la conservation de la biodiversité du PNVi serait positif.

Ainsi, pour procéder à la vérification de nos hypothèses de départ, nous avons recouru à la technique documentaire, à l'interview et au questionnaire.

La recherche-action a été exploitée à cet effet. Elle nous a permis d'avoir une vue globale et dynamique du fait étudié ainsi que de bien cerner et de dégager ce qui se fait sur terrain.

A l'issue de nos analyses, il s'est dégagé tout d'abord deux résultats :

- Le premier découle du fait que les ONGs octroient des équipements aux gardes du PNVi ; et
- Le deuxième résulte du fait que pour la plupart des ONGs qui interviennent dans le PNVi sont des ONGs internationales.

A la lumière de ce qui précède, nos deux premières hypothèses de départ se sont confirmées.

Enfin d'autres résultats nous ont montré que :

- Les avantages reçus des ONGs comme étant satisfaisant dans les secteurs NORD et CENTRE et assez satisfaisant au SUD ;
- Les menaces les plus graves ont une faible incidence sur la biodiversité du PNVi.

Ceci nous pousse à confirmer aussi ces deux dernières hypothèses

Enfin nous concluons en disant que l'impact de l'intervention des ONGs est tout à fait positif celle qui reste pour que le PNVi trouve son indépendance totale, il faut la conscience de l'Etat et de tout le monde.

Comme toute oeuvre humaine, la présente dissertation peut renfermer des lacunes susceptibles d'être comblée par des recherches ultérieures. Nous sommes ouvert à toutes les critiques constructives surtout dans l'optique de la publication future des résultats de la présente investigation.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. DE KLEMM C. « *La conservation de la diversité biologique, obligations et devoirs des citoyens* », RJE 1989, pp. 397-408.
2. D'HAINNAULT L., *Concepts et Méthodes des statistiques*, éd Labori, Paris, 1975, p 32.
3. CHAUCHAT H, *L'enquête psychologique*, Payot, Paris, 1989 p 28 ;
4. GUYON Y., *Droit des affaires*, Tome 1, 8^{ème} éd. Economica, Paris, 1994, p.1987.
5. MORAND-DEVILLER J., *Le droit de l'environnement*, PUF, paris, 2^e éd., 2002, p.123.
6. MUCCHELI R, *Questionnaire dans l'enquête psychosociale*, ESF, Paris, 1971, p 23.
7. OISSON de CHAZOURNES L. et alii, « *La mise en oeuvre du droit international dans le domaine de la protection de l'environnement : enjeux et défis* », RGDIP, 99/1995/1, p.60
8. *Petit Larousse*, 1989, paris, p.790
9. REMOND-GOUILLOUD M., *Du droit de détruire : essai sur le droit de l'environnement*, PUF, Paris, 1989.
10. Sur la notion de développement durable, voir notamment DUPUY P.M. « *Où en est le droit international de l'environnement à la fin du Siècle ?* », RGDIP, 1/1997/4, pp.877 et 886.
11. UICN, *Stratégie mondiale et conservation*, New York, 1980.
12. Voir dans la Bible le Livre de la Genèse, notamment Genèse 1, 28-29.

II. COURS ET MEMOIRES

1. BALOLEBWAMI E., Cours de l'économie de l'environnement, ISIG, 2006
2. MUHINDO J., Droit international de l'environnement, inédit, TFC, ULPGL/GOMA.
3. KASEREKA K., la protection et la réhabilitation du PNVi, TFC, IST /GOMA, 1996-1997

III. REVUES

1. Exposé des motifs de la Loi 11/2002 du 29 août 2002 portant code forestier.
2. La Déclaration de Yaoundé fait suite au sommet des chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales.
3. La Conférence de Stockholm sur l'Environnement s'est tenue du 5 au 16 juin 1972. Voir PRIEUR (M.) et DOUMBE-BILLE (S.) : Recueil francophone des textes internationaux en droit de l'environnement, BRUYLANT, 1998, pp.27-32.
4. La Conférence de Rio sur l'environnement et le Développement s'est tenue du 3 au 14 juin 1992.
5. Le Sommet mondial sur le développement durable s'est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre 2002 ;
6. Principe 20, Principe 21, Principe 22, Ci-après dénommées ONG, Déclaration de Rio.
7. Paragraphe 9, Déclaration issue de la CEFDHAC.
8. Sur la définition de l'expression « société civile », voir ABEGA (S.C.) : Société civile et réduction de la pauvreté, CLE, Yaoundé 1999, p.13 - KAMTO (M.) : « Les rapports Etat -société civile en Afrique », RJPIC, 1994, n° 3, pp.285-286.
9. En Afrique Centrale les ONG sont pour la plupart régies par les lois sur les associations. Au Cameroun cependant, il a été adopté la Loi n° 99/014 du 22 décembre 1999 régissant les ONG.

IV. RAPPORT

1. FAO : « La conservation et la restauration des terres », 1990

2. Rapport annuel su l'activité de l'organisation (ONU), 1998, pp. 22, 55-56, 63.
3. Source : Rapports annuels ICCN, 2004-2006
4. Rapport annuel technique ICCN, 2004

TABLES DES MATIERES

DEDICACE.....	I
REMERCIEMENT.....	II
RESUME DI TRAVAIL.....	III
SIGLES ET ABREVIATIONS	IV
LISTE DES TABLEAUX.....	V
<u>0. INTRODUCTION GENERALE 1</u>	
<u>0.1. PROBLEMATIQUE 1</u>	
<u>0.2. HYPOTHESE DU TRAVAIL 4</u>	
<u>0.3. OBJECTIF DU TRAVAIL 4</u>	
<u>0.4. DELIMITATION ET INTERET DU SUJET 5</u>	
<u>0.4.1 Délimitation du sujet 5</u>	
<u>0.4.2 Intérêt du sujet 5</u>	
0.5. DIFFICULTES RENCONTREES.....	7
0.6. SUBDIVISION DU TRAVAIL.....	7
<u>Chap I. APERCU THEORIQUE SUR LE ROLE ET LA NATURE DE LA POTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.</u>	
<u>7</u>	
<u>1.1. La notion de l'environnement 7</u>	
<u>1.2. La protection de l'environnement. 10</u>	
<u>1.2.1. Le sens du concept de protection 10</u>	
<u>A. Qu'est-ce que la protection ? 10</u>	
<u>1.2.2. Les acteurs de la protection de l'environnement 11</u>	
<u>B- Qui doit protéger l'environnement ? 11</u>	
<u>1.3. Quelques études empiriques sur la protection de l'environnement 12</u>	
<u>1.3.1 Etudes empiriques globales de l'importance des ONGs. 13</u>	
<u>1.3.2 Etudes empiriques régionales de l'importance des ONG 14</u>	
<u>CHAP 2. PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE VIRUNGA. 15</u>	
<u>2.0. Aperçu général 15</u>	
<u>2.1. Historique 15</u>	
<u>2.2. Création 16</u>	
<u>2.2. Structure organisationnelle 16</u>	
<u>2.3. Principales richesses du PNVi. 17</u>	
<u>2.4. Menaces 17</u>	
<u>2.5. Surveillance du Parc 19</u>	
<u>2.6. Relation Parc-Population 20</u>	
<u>2.7. Accessibilité 20</u>	

2.8. Tourisme et opportunités 20CHAP III. LES ONGs ET LA PROTECTION DES RICHESSES DU PARC NATIONAL DE VIRUNGA 22III.1. Les ONGs en présence 22Chap IV. CADRE PRATIQUE : ENQUETES SUR LES ACTIONS MENEES PAR LES ONGs POUR LA PROTECTION DU PNVI. 26IV. 1. Opérationnalisation des variables et échantillonnage. 26IV.2. LA METHODOLOGIE D'ENQUETE 27IV.2.1. La méthode d'analyse. 28IV.3. LES INSTRUMENTS DES COLLECTES DES DONNEES. 29IV.3 .1. La recherche documentaire 29IV.3.2. L'entretien 29IV.3.3. Le Questionnaire 30IV.4. PRESENTATION DE L'ENQUETE 31IV.1. POPULATION LOCALE 31IV.3. DES GARDES DU PNVI. 39IV.5 DESCRIPTION DES DONNEES DE L'ENQUETE. 41IV.5.1. Données relatives aux ONGs. 42IV.5.2. Données relatives aux bénéficiaires des appuis des ONGs. 42IV.5. 3. Données relatives aux produits du PNVi qui intéressent la population dans chaque secteur du PNVi 43IV.5. 4. Données relatives aux intrants alloués par les ONGs. 44IV.5. 3. Données relatives aux appuis des ONGs à la population. 44IV.5. 4. Données relatives aux fréquences des menaces faites au PNVi. **Erreur ! Signet non défini.**IV.5. 4. Données relatives aux considérations des avantages que la population obtient des ONGs. **Erreur ! Signet non défini.**CHAP V. VERS UNE STRATEGIE EFFICACE DE LA PROTECTION DES RICHESSES DU PNVi 46V.1. Au plan environnemental 46V.2. Au plan forestier 46V.3. Au plan agricole 47V.4. Au plan touristique 48V.5. Au plan des organisations non gouvernementales 49V.5.1. Au plan des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) nationales 49V.5.2. Au plan des organisations non gouvernementales internationales 49CONCLUSION GENERALE 50BIBLIOGRAPHIE 53

ANNEXES

*¹ DE KLEMM C. « *La conservation de la diversité biologique, obligations et devoirs des citoyens* », RJE 1989, pp. 397-408.*² Voir dans la Bible le Livre de la Genèse, notamment Genèse 1, 28-29.*³ REMOND-GOULLLOUD M. *Du droit de détruire : essai sur le droit de l'environnement*, PUF, Paris, 1989.*⁴ Sur la notion de développement durable, voir notamment DUPUY P. « *Où en est le droit international de l'environnement à la fin du siècle ?* », RGDIP, 1/1997/4, pp.877 et 886.*⁵ KALPERS J., Monitoring : Mode d'emploi ... « *Action pour la surveillance continue au secteur Mikenò, Parc National des Virunga* », décembre

1997, p.3

* 6 MAYOR F., *Journal of UNESCO*, January 1995* 7 UICN, *Stratégie mondiale et conservation*, 1980* 8 MUHINDO J., *Droit international de l'environnement*, inédit, TFC, ULPGL/Goma

* 9 KAMTO (M.), 1996, p.381 - LAVIEILLE J-M., op. Cit. p.81.

* 10 Le Sommet mondial sur le développement durable s'est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud du 26 août au 4 septembre 2002.

* 11 Petit Larousse, 1989, p.790

* 12 MORAND-DEVILLER J. *Le droit de l'environnement*, PUF, 2^e éd., 2002, p.123.

* 13 La Conférence de Stockholm sur l'Environnement s'est tenue du 5 au 16 juin 1972. Voir PRIEUR (M.) et DOUMBE-BILLE (S.) : Recueil francophone des textes internationaux en droit de l'environnement, BRUYLANT, 1998, pp.27-32.

* 14 La Conférence de Rio sur l'environnement et le Développement s'est tenue du 3 au 14 juin 1992.

* 15 Principe 20, Principe 21, Principe 22, Ci-après dénommées ONG, Déclaration de Rio.

* 16 Sur la définition de l'expression « société civile », voir ABEGA (S.C.) : Société civile et réduction de la pauvreté, CLE, Yaoundé 1999, p.13 - KAMTO (M.) : « Les rapports Etat -société civile en Afrique », RJPIC, 1994, n° 3, pp.285-286.

* 17 PRIEUR M. « *Démocratie et droit de l'environnement et du développement* », RJE, 1/1997.* 18 BOISSON de CHAZOURNES L., *La mise en oeuvre du droit international dans le domaine de la protection de l'environnement : enjeux et défis*, RGDIP, 99/1995/1, p.60

* 19 Paragraphe 9, Déclaration issue de la CEFDHAC

* 20 La Déclaration de Yaoundé fait suite au sommet des chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales.

* 21 Exposé des motifs de la Loi 11/2002 du 29 août 2002 portant code forestier

* 22 Source : Rapports annuels ICCN, 2004-2006

* 23 Rapport annuel technique ICCN, 2004

* 24 MUCCHELI R, *Questionnaire dans l'enquête psycho-sociale*, ESF, Paris, 1971, p 23.* 25 D'HAINNAULT L, *Concepts et Méthodes des statistiques*, éd Laboi, Paris, 1975, p 32.* 26 CHAUCHAT H, *L'enquête psychologique*, Payot, Paris, 1989 p 28* 27 GAUTHIER B., « *Recherche sociale* », éd. Presse de l'Université du Québec, Québec, 1987, p. 464* 28 LEWIN L., « *Recherche Action et consultation en management public, Module I : Qu'est-ce que la R.A. ?* », in Guide du praticien au programme de formation professionnel en management public, Vol. III, décembre 1993.

* 29 BALOLEBWAMI E., Cours de l'économie de l'environnement, ISIG, 2006

* 30 GUYON Y., *Droit des affaires*, Tome 1, 8^{ème} éd. Economica, Paris, 1994, p.1987.

InnovativeFallProtection
100% non intrusive, user friendly
fall protection systems &
equipment
www.innovativefallprotection.com

WebRigging's Online Store
Wire Rope Cable Chain Tools
Hoists Hardware Safety & More
877-744-4461
WebRiggingSupply.com

Inground Pool Painting
Get Durable Swimming Pool
Finishes. Paint Sale 10% Off. Free
Catalog!
www.nationalpoolfinishes.com

SINTECNO S.A.
Repair , reinforcement , protection
of concrete and other structures.
www.sintecno.com.gr